



**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**  
**pour le territoire de la**  
**Communauté de communes de l'Est Lyonnais**

CCEL 2021-2026

Table des matières	
1	Préambule du contrat ..... 4
2	Article 1 - Objet du contrat..... 4
2.1	Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours..... 5
3	Article 2 – Ambition de transition écologique du territoire CCEL ..... 7
4	Article 3 – Les orientations stratégiques ..... 8
5	Article 4 – Le Plan d’action ..... 8
6	Article 5 - Engagements des partenaires..... 10
6.1	Le territoire signataire ..... 10
6.2	Engagements du Département ..... 10
6.3	L’État, les établissements et opérateurs publics ..... 11
7	Article 6 – Gouvernance du CRTE ..... 11
7.1	Le comité de pilotage ..... 11
7.2	Le comité technique ..... 12
7.3	L’articulation avec les autres instances locales de suivi des projets ..... 12
8	Article 7 Suivi et évaluation du CRTE ..... 13
9	Article 8 - Résultats attendus du CRTE ..... 13
10	Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE ..... 14
11	Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE ..... 14
12	Article 11 - Résiliation du CRTE ..... 14
13	Article 12 – Traitement des litiges..... 15
14	Annexes (voir document annexe crte) ..... 16

**ENTRE**

**La Communauté de Communes de l'Est Lyonnais**

Représenté par Paul Vidal, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 6 juillet 2021,  
Ci-après désigné par CCEL,

D'une part,

ET

**Le Département du Rhône,**

Représenté par Daniel Valéro, Vice-président délégué  
Ci-après désigné par « le Département » ;

D'autre part,

ET

**L'État,**

Représenté par Benoit Rochas, Sous-Préfet en charge du Rhône Sud  
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

# 1 PREAMBULE DU CONTRAT

---

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## 2 ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

---

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

## 2.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE SIGNATAIRE ET DE SES DISPOSITIFS EN COURS

Rassemblant **41 000 habitants** autour de l'aéroport Saint Exupéry, la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) assume pleinement sa vocation de centre de gravité économique et d'espace de croissance démographique de la région lyonnaise.

Cet EPCI regroupe **huit communes** situées dans le Rhône et formant un « arc sud-est » de l'agglomération : Colombier Saugnieu, Genas, Jons, Pusignan, Saint Bonnet de Mure, Saint Laurent de Mure, Saint Pierre de Chandieu et Toussieu.

Les compétences de la CCEL, créée en décembre 1993, ont vu leur champ s'élargir au fil des années. Elles portent sur des **thématiques essentielles de l'aménagement du territoire et du développement des centralités**.

Les principaux champs d'intervention de l'intercommunalité couvrent ainsi :

➤ **Les politiques de développement économique, qui traitent notamment deux thématiques essentielles :**

- Les sites économiques : Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités
- La politique locale du commerce. L'intérêt communautaire, défini en 2018, identifie 4 enjeux : la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement commercial, l'amélioration de l'environnement commercial, le renforcement de l'offre d'accueil et l'animation du tissu commercial

➤ **L'aménagement de l'espace communautaire :**

Outre les compétences reconnues à la CCEL pour l'élaboration et le suivi de démarches de planification stratégique (Schéma de cohérence territoriale, charte intercommunale, ...), l'intercommunalité s'est dotée en 2018 de leviers opérationnels, pour engager ou accompagner des projets complexes : réalisation d'études de définition et de faisabilité en vue de dégager des orientations et des partis d'aménagement, maîtrise d'ouvrage d'opérations structurantes au regard de plusieurs critères (enjeux et objectifs, montant des investissements, retombées à l'échelle du territoire,...)

➤ **La politique de l'habitat et du logement social, dont les déclinaisons évoluent progressivement :** Par-delà le financement de la construction de logements aidés, la CCEL renforce ses interventions pour constituer des réserves foncières (en particulier dans le cadre de partenariats avec l'EPOA) dans des secteurs de centralité stratégiques, afin de maîtriser les perspectives et les contenus des projets de développement résidentiels.

➤ **L'aménagement de réseaux de voiries et d'espaces publics divers.** Ce volet, au fil des années, s'oriente vers des opérations de requalification urbaine et l'intégration des questions de mobilité douce (cheminements piétons et itinéraires cyclables), en lien avec les nouvelles compétences récemment reconnues sur cette dernière thématique. Une stratégie et un plan d'actions en matière de mobilité, sur la période 2019-2022, ont d'ailleurs été initiés.

➤ **La protection et la mise en valeur de l'environnement,** qui s'appuie sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dont la stratégie est en cours d'élaboration.

- **L'amélioration du cadre de vie et de services à la population**, avec notamment la mise en œuvre d'actions éducatives en informatique et en usages numériques pour l'ensemble des écoles primaires du territoire

La CCEL se trouve **au cœur du « territoire de la Plaine Saint-Exupéry »**, reconnu par l'Etat (Stratégie guide de la Plaine Saint-Exupéry, septembre 2013) comme « lieu de ressources de niveau métropolitain, voire au-delà, notamment pour les questions de développement économique, de logistique, d'agriculture, d'eau et d'environnement ». L'Etat a également mis en évidence, pour ces espaces, « certaines difficultés à accompagner leur croissance récente par une offre diversifiée de logement et de services collectifs structurants en matière de déplacements »

La CCEL affirme **une identité réellement économique**. Elle accueille ainsi :

- **19 zones d'activités** s'étendant sur 1 607 hectares (dont la plateforme aéroportuaire), ainsi que d'importantes réserves exploitables à moyen et long termes en extension (dans le cadre du projet Plaine Saint Exupéry)
- **3 500 entreprises**, composant un tissu économique diversifié.
- **24 000 emplois privés** (dont environ 6 000 au sein de la plateforme aéroportuaire), qui engendrent des flux domicile-travail importants avec la Métropole (11 000 sortants et 8 000 entrants au quotidien sur le territoire).

Le développement du territoire s'inscrit en cohérence avec les orientations de l'État en terme d'aménagement raisonnée (densité, qualité environnementale insertion paysagère, lien avec les autres quartiers,...), et notamment en cohérence avec les enjeux portés dans le cadre des feuilles de routes Eau-Air-Sol régionale et départementale.

**Ces logiques ont fondé la candidature de la CCEL et de trois communes membres (Saint Bonnet de Mure, Saint Laurent de Mure et Saint Pierre de Chandieu) à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Petites Villes de Demain ».**

Les projets portés par la CCEL et par les communes visent un renforcement des polarités du centre Saint Bonnet de Mure/ Saint Laurent de Mure) et du Sud de son territoire (Saint Pierre de Chandieu).

Les ambitions de l'AMI rejoignent en effet celles poursuivies par le territoire : revitaliser les centralités, à travers une stratégie et un plan d'actions à l'échelle du mandat 2020-2026, dans le cadre d'un partenariat Communes-intercommunalités, qui aura vocation à s'élargir à des multiples acteurs.

La stratégie et le plan d'actions, présentés dans l'AMI « Petites Villes de Demain » aborderont diverses thématiques relevant des communes et de l'intercommunalité, notamment : la mobilité, les dynamiques commerciales des centralités, les services à la population, la requalification d'espaces publics et l'habitat. La transition écologique et énergétique constituera une préoccupation transversale.

Ces enjeux témoignent de la nécessité de renforcer l'attractivité d'un territoire qui doit conjuguer des perspectives de développement résidentiel et économique, tout en préservant les ressources stratégiques, naturelles et agricoles, qu'il abrite.

L'AMI « Petites Villes de Demain » doit donc permettre de mobiliser l'accompagnement en ingénierie, en moyens financiers, en partage d'expériences et de bonnes pratiques, pour engager un projet de développement équilibré, garant de la qualité du cadre de vie et du dynamisme des centralités.

Pour rappel, la CCEL s'est inscrite depuis 2011 dans la dynamique, stimulée par l'Etat puis reprise à l'échelle du Pôle Métropolitain, du projet Plaine Saint-Exupéry.

Cette démarche est fondée sur la volonté, au regard du rôle stratégique assuré par la CCEL, de concevoir un projet ambitieux, construit sur 3 piliers interdépendants :

- Développer les synergies métropolitaines (stratégie de développement économique partagée, scénarios de renforcement de la desserte en transports collectifs et des mobilités durables, ...).
- Organiser les infrastructures qui font du territoire un « nœud multimodal » (schéma de composition générale de la plateforme aéroportuaire, études sur un site d'implantation potentielle d'équipements d'intermodalité rail-route, mise en place d'outils de protection et de projet sur les espaces agricoles,...).
- Garantir la qualité de vie quotidienne (préservation des ressources naturelles, du paysage et du cadre de vie, accompagnement des politiques locales autour des enjeux de l'habitat et des formes urbaines,...).

Les opérations proposées par la CCEL et les communes dans la cadre de l'AMI « Petites Villes de Demain s'inscriront dans ces dynamiques.

Les trois communes sont concernées par différents projets en matière économique. Ces perspectives exigent des réflexions et des initiatives des collectivités, pour que les centralités maîtrisent les contraintes potentielles et bénéficient de ce dynamisme économique.

Les centralités doivent affirmer leur attractivité, en proposant des solutions résidentielles, des services à la population, ainsi que des équipements et des espaces publics de qualité. Les projets, dans ces différents domaines, s'appuieront sur des principes de qualité environnementale et architecturale.

### 3 ARTICLE 2 – AMBITION DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE CCEL

---

Afin de conforter son attractivité territoriale, la CCEL a mené depuis 2019 un certain nombre de diagnostics territoriaux très complets, avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme de l'aire Métropolitaine Lyonnaise (UrbaLyon).

Ces diagnostics ont conduit à l'identification de points saillants suivants :

En ce qui concerne le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) :

- Le transport routier (poids lourds et véhicules légers) est le premier responsable de la production des Gaz à Effet de Serre (GES) du Territoire avec plus de la moitié du total des émissions
- Les chauffages des habitations et des bâtiments tertiaires arrivent respectivement en deuxième et troisième position
- 158 millions d'euros par an quittent le territoire pour l'achat du carburant, du gaz et du fioul

En ce qui concerne la mobilité :

- L'usage de la voiture individuelle est prépondérant sur le territoire (76%) et en augmentation
- L'usage du vélo est quasi absent sur le territoire (moins de 1%)

En réponse aux diagnostics, afin de lutter contre les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), réduire les consommations d'énergie fossile, développer l'usage des énergies renouvelables, et garantir la qualité de l'air, les actions suivantes ont été initiées :

- Carte de cyclabilité et Schéma directeur cyclable : pour développer l'usage du vélo sur le territoire

- Adhésion à l'Agence Locale de Transition Énergétique (ALTE 69) : pour développer la rénovation énergétique des habitations et du tertiaire public
- Soutien d'un projet de méthanisation à l'initiative d'un agriculteur de Genas
- Accompagnement d'un projet de ferme solaire sur la commune de Colombier Saugnieu.

## 4 ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

---

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur un projet de territoire qui sera prochainement consolidé. Celui-ci proposera des orientations stratégiques notamment dans les domaines suivants ;

- **Développement des commerces et services de proximité**
- **Développement de services inter générationnels**
- **Adaptation de l'offre dans le domaine de l'habitat aux grandes mutations du territoire**
- **Adaptions des centralités aux nouveaux usages**
- **Lutte contre les émissions de GES et la pollution de l'air, développement des énergies renouvelables et adaptation au réchauffement climatique dans les domaines de la mobilité, de l'habitat, du tertiaire, de l'aménagement urbain et de l'agriculture**

## 5 ARTICLE 4 – LE PLAN D'ACTION

---

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

- **Le renforcement du tissu de commerces et de services de proximité**, en prenant en compte les évolutions de l'offre commerciale, des formes de distribution et des comportements d'achat. La CCEL a prévu la réalisation d'un schéma de développement commercial, qui permettra de définir des actions destinées au centralités, pouvant être mises en œuvre conjointement avec les communes. Elles pourraient être engagées à la faveur de l'AMI. Elles s'attacheraient, tout en prenant en compte les spécificités de chaque commune, à esquisser des solutions reproductibles à l'échelle du territoire
- **L'Habitat** : Des opérations pouvant impacter des secteurs en renouvellement, et permettre la requalification de tènements dégradés, seront étudiées, quant à leur faisabilité et leur promotion en tant que bonne pratique. Des actions récemment engagées par la CCEL sur la rénovation du parc résidentiel existant (aides financières et en conseil à la rénovation énergétique) pourront faire l'objet d'une adaptation particulière sur les communes concernées.
- **La valorisation du patrimoine bâti**, par-delà les perspectives évoquées ci-dessus pour l'Habitat, contribue indéniablement à la qualité du cadre de vie. Plusieurs projets sont envisagés, pour redonner un souffle à ces éléments qui structurent la centralité et donnent un sens à l'urbanisme des communes, tout en constituant le support d'une vie culturelle.

- Les opérations s'inscriront dans des objectifs de **qualité environnementale, de performance énergétique et de transition écologique**. Cette préoccupation s'inscrira notamment dans **l'aménagement des espaces et des équipements publics** îlots de fraîcheur en centre-bourg
  
- **La mobilité**, à travers la déclinaison des actions prévues par le schéma intercommunal de cyclabilité et la réalisation de cheminements doux. En matière de cyclabilité, le schéma rendu à la CCEL au cours de l'été 2021 prévoit un plan d'investissements qui sera engagé rapidement pour desservir et connecter les centralités du territoire. Les communes ont également programmé la réalisation d'aménagement d'itinéraires piétons

Le CRTE est une opportunité pour identifier et mettre en œuvre des actions supplémentaires :

- De rénovation énergétique
- De mobilité durable
- De développement des Énergies Renouvelables
- De réduction de la consommation énergétique de l'éclairage public
- D'adaptation au réchauffement climatique, de rénovation/recomposition urbaine, et de cohésion sociale

Ces actions identifiées dans le cadre du CRTE par la CCEL et ses 8 communes figurent en annexe.

	Rénovation énergétique	Mobilité	Energies renouvelables	Eclairage public	Adaptation/ Recomposition urbaine/ cohésion territoriale	Total
2021	11	8	5	6	32	62
Actions à plus long terme	1	/	4	2	5	12
Total	12	8	9	8	37	

## 6 ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

---

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1 LE TERRITOIRE SIGNATAIRE

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire CCEL assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef.fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.2 ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

*Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.*

## 6.3 L'ÉTAT, LES ETABLISSEMENTS ET OPERATEURS PUBLICS

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

## 7 ARTICLE 6 – GOUVERNANCE DU CRTE

---

### 7.1 LE COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires CCEL, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 7.2 LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire CCEL. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## 7.3 L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES DE SUIVI DES PROJETS

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portés par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## 8 ARTICLE 7 SUIVI ET EVALUATION DU CRTE

---

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## 9 ARTICLE 8 - RESULTATS ATTENDUS DU CRTE

---

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Dans le domaine de la transition écologique, la stratégie et le plan d'actions de la CCEL dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) en cours de définition (voir annexe), permettront de valider des objectifs chiffrés pour les grandes orientations suivantes :

### *Orientation 1 : Lutte contre les émissions de GES*

Indicateur	Référence	Objectif
GES transport routier	2019	A définir (PCAET)
GES habitat	2019	A définir (PCAET)
GES tertiaire	2019	A définir (PCAET)

### *Orientation 2 : augmenter la production ENR*

Indicateur	Référence	Objectif
------------	-----------	----------

PV tertiaire (ombrières) et habitat	2021	85% de la consommation d'électricité du territoire
Méthanisation	2021	18% de la consommation de gaz du territoire en 2050

*Orientation 3 : réduction des consommations énergétiques*

Indicateur	Référence	Objectif
Eclairage public	2021	A définir (de l'ordre de 50%)
Patrimoine communal	2021	A définir (30% minimum)
Tertiaire	2021	- 44% (2050)
Habitat	2021	- 44% (2050)
Transport routier	2021	- 26% (2050)

*Autres orientations (cf articles 3 et 4).*

*Des indicateurs et objectifs devront être définis dans le cadre du projet de territoire qui va être constitué.*

## 10 ARTICLE 9 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE

---

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## 11 ARTICLE 10 – EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE

---

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## 12 ARTICLE 11 - RESILIATION DU CRTE

---

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

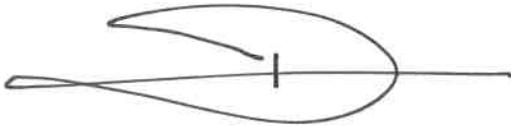
## 13 ARTICLE 12 – TRAITEMENT DES LITIGES

---

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon.

Signé à Colombier-Saugnieu le 16 juillet 2021

Pour l'Etat,  
Le sous-Préfet en charge du Rhône-Sud,  
Benoit Rochas

A black ink signature consisting of a large, stylized loop on the left and a horizontal line extending to the right, ending in a small vertical tick mark.

Pour le Département du Rhône  
Le Vice-président délégué,  
Daniel Valéro

A blue ink signature with a complex, overlapping structure, featuring a large loop on the left and a long, sweeping line extending to the right.

Pour la Communauté de Communes  
de l'Est Lyonnais  
Le Président,

Paul Vidal

A blue ink signature with a stylized, somewhat abstract shape, featuring a vertical line on the left and a horizontal line extending to the right.

## **14 ANNEXES (VOIR DOCUMENT ANNEXE CRTE)**

---



**ANNEXES**  
**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**  
**pour le territoire de la**  
**Communauté de communes de l'Est Lyonnais**

CCEL 2021-2026

1	Les orientations du projet de territoire.....	2
2	Diagnostic environnemental du territoire.....	4
2.1	Introduction.....	4
2.2	Diagnostic Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).....	5
3	Programme d’actions CRTE identifié par les communes .....	16
3.1	Rénovation énergétique : projets 2021.....	16
3.2	Rénovation énergétique : projets à plus long terme, jugés stratégiques par la commune ..	21
3.3	Mobilité .....	21
3.4	Énergie renouvelable : projets 2021 .....	25
3.5	Energie renouvelable : projets à plus long terme jugés stratégiques par la commune.....	27
3.6	Éclairage public : projets 2021 .....	28
3.7	Eclairage public : projets à plus long terme jugés stratégiques .....	31
3.8	Autres thématiques CRTE : projets 2021.....	32
3.9	Autres thématiques CRTE : projets à plus longue échéance, jugés stratégiques.....	45

## 1 LES ORIENTATIONS DU PROJET DE TERRITOIRE

---

Les politiques mises en œuvre au sein du territoire doivent traduire « **un mode de développement de grande qualité** », selon le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de l’agglomération lyonnaise.

Ce dernier reconnaît ainsi les **fonctions majeures exercées par l’Est Lyonnais** : polarité économique centrale et porte d’entrée internationale de l’aire métropolitaine, ce territoire doit aussi répondre à des ambitions élevées conjuguant son développement résidentiel, le renforcement des services aux habitants et la qualité du cadre de vie.

Les objectifs du SCOT ont récemment été déclinés par la CCEL à travers sa **Charte de développement et d’aménagement durables**.

**Les actions intercommunales**, envisagées par ce document à l’horizon 2030, s’appuient sur le **renforcement des polarités qui composent le territoire**.

L’une des particularités et des atouts de la CCEL réside en effet dans son **maillage par des centralités structurées** : des communes désireuses d’étoffer leurs capacités d’accueil, leur tissu de commerces et services, et qui accompagnent l’installation de **nouveaux habitants et d’activités économiques**.

En particulier :

- Le SCOT reconnaît Genas (13 000 habitants) et Saint Pierre de Chandieu (4 700 habitants) comme « polarités ».

- La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), modifiée au printemps 2015, évoque l'élaboration d'un « projet commun » pour l' « urbanisation agglomérée » des communes de Saint Bonnet de Mure (7 000 habitants) et Saint Laurent de Mure (5 500 habitants), afin de conforter ce pôle central du territoire.
- Les communes de Jons (1 500 habitants), Colombier Saugnieu (2 650 habitants), Pusignan (4 100 habitants) et Toussieu (3 100 habitants) ont chacune engagé une réflexion et des actions visant la structuration et le renforcement de leur centralité.

Le projet Plaine Saint-Exupéry (voir carte ci-dessous) envisage le déblocage à moyen et long termes de nouvelles surfaces économiques au sein de cet espace, suite à la modification de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) au printemps 2015.

Ces perspectives sont déclinées dans des orientations de mandat 2020-2026. Ces dernières définissent, pour l'ensemble des sites, une programmation, un phasage ainsi qu'une stratégie d'aménagement concertés. Il prévoit également des actions de promotion de l'identité économique locale, de prospection d'activités valorisantes, de renforcement des transports collectifs et de la mobilité au sein du territoire.

Au regard de ces enjeux, la CCEL souhaite aujourd'hui affirmer et affiner son identité et son positionnement économiques, tout en confirmant son rôle moteur au sein du Pôle Métropolitain. Ces ambitions sont déclinées selon trois orientations principales : Accompagner les actions collectives des entreprises et les filières, promouvoir le tissu économique du territoire et développer et organiser la capacité d'accueil d'entreprises.

Les perspectives de **croissance démographique**, enregistrées au cours des dernières années, se confirment. Entre 2007 et 2012, le taux d'augmentation annuel de la population est resté élevé. Il représentait en moyenne, pour les communes de la CCEL 1,2% à 1,4%. Certaines (Colombier Saugnieu et Saint Bonnet de Mure) ont même connu des accroissements moyens supérieurs à 2% par an.

Les investissements engagés par la CCEL, pour renforcer les infrastructures desservant le territoire, accompagnent ainsi les efforts des communes, dans le cadre d'un **projet global et cohérent, qui conforte l'attractivité du territoire et la qualité de son cadre de vie.**

Le **développement de chaque bourg-centre** structure à une échelle plus globale, l'intercommunalité (maillage commercial, en services, ...) et nourrit le **dynamisme du territoire.**

## 2 DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE

---

### 2.1 INTRODUCTION

Les collectivités locales sont en première ligne dans l'anticipation des conséquences du changement climatique sur leur territoire et sur la mise en œuvre de mesures d'adaptation. Les modélisations démontrent que le coût de l'adaptation sera largement inférieur au coût de la réparation. C'est une raison supplémentaire pour agir dès maintenant en fonction des spécificités des territoires : optimisation du confort des bâtiments grâce à l'énergie passive, protection contre les inondations, diversification des activités agricoles directement impactées par le climat, etc.

Pour rappel, 20 à 50 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sont issues des décisions prises par les collectivités territoriales, si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports.

Les événements extrêmes liés au dérèglement climatique, susceptibles de se répéter plus fréquemment, sont maintenant clairement connus. Le Rapport Stern a été le premier à évaluer l'impact économique des effets du changement climatique : le coût de l'inaction est supérieur au coût de la prévention (le coût de l'inaction est estimé, selon les scénarios, de 5 % à 20 % du PIB mondial, contre 1 % pour celui de l'action). Depuis, le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) a lui aussi mis l'accent sur le coût économique de l'inaction. Ses conclusions sont sans appel : plus les plans d'actions tardent, plus la charge sera lourde.

Dans le domaine de la qualité de l'air, la pollution atmosphérique est responsable de 42 000 à 48 000 décès prématurés par an en France. Son coût socio-économique est très important, estimé de 68 à 97 milliards d'euros par an. De plus, le coût non sanitaire est estimé à minima à 4,3 milliards d'euros par an : la pollution de l'air a en effet un impact sur les bâtiments (corrosion due au dioxyde de soufre, noircissements et encroûtements des bâtiments par les poussières, salissures des vitres) et sur les végétaux (baisse des rendements agricoles, nécroses ou taches sur les feuilles des arbres, ralentissement de la croissance des plantes).

Agir en ayant pris en compte le changement climatique et la pollution de l'air permet :

- de maîtriser la facture énergétique, réaliser des économies et réduire la vulnérabilité du territoire face au coût de l'énergie ;
- de valoriser les ressources locales (emplois, ressources naturelles...);
- de développer de nouveaux axes de croissance en matière d'emplois ;
- d'améliorer les emplois existants et de favoriser la montée en compétences ;
- d'avoir un territoire attractif en améliorant la qualité de vie (environnement / santé) ;
- d'anticiper les événements climatiques qui ne pourront être évités afin de s'y adapter.

## 2.2 DIAGNOSTIC PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

### 2.2.1 Résultats du diagnostic

Première étape de l'élaboration du PCAET, le diagnostic vise plus à **positionner le territoire de la CCEL** sur la trajectoire de la transition énergétique et écologique que d'établir un état des lieux précis et exhaustif des consommations énergétiques, des émissions de Gaz à effet de serre (GES), de la production d'ENR, de la qualité de l'air et de la vulnérabilité au changement climatique. L'objectif du diagnostic vise plus à **caractériser le profil énergétique et climatique du territoire, à savoir ses forces et faiblesses**, plutôt que quantifier précisément ses consommations et émissions.

Le diagnostic vise ainsi à éclairer le territoire sur la stratégie à définir en identifiant pour chaque secteur les marges de progrès et les actions que le territoire est en capacité de mettre en œuvre.

Le diagnostic s'articule autour de deux notions essentielles : **l'atténuation** par la réduction drastique des émissions de GES et **l'adaptation** aux impacts probables du changement climatique pour limiter la vulnérabilité du territoire.

- **L'activité aéroportuaire n'est pas prise en compte dans le PCAET de la CCEL**, dans le cadre du porter à connaissances du préfet. Si cette activité était prise en compte, elle doublerait la consommation énergétique du territoire et ses rejets en Gaz à Effet de Serre (GES). L'impact de cette activité sur la pollution de l'air est inconnu. Le PCAET s'efforcera néanmoins d'intégrer des actions partenariales avec ADL (Aéroports de Lyon), notamment dans le domaine de la mobilité.
- **Le transport routier** (déplacements en voiture et en camion) sur le territoire de la CCEL **est le secteur qui consomme le plus d'énergie** (787 GWh estimés en 2016, soit environ 52%) **et rejette le plus de GES** (58% des émissions de GES). A noter que 48% des trajets de moins de 1 km (environ 10 min à pied) sont réalisés en voiture, ce qui représente plus d'un tiers des déplacements internes, et que la part modale de la voiture est de 77% sur la CCEL et en augmentation. Les émissions du transport routier ont augmenté depuis les années 1990 (passant de 157 kteq CO<sub>2</sub> en 1990 à 196 kteq CO<sub>2</sub> en 2016, soit +24%).
- **Les secteurs résidentiel** (21%) du fait de la prédominance des logements individuels **et tertiaire** (18%) du fait du dynamisme économique sont les 2 **autres secteurs les plus consommateurs d'énergie**. Ils sont responsables respectivement de 12% et de 11% des émissions de GES.
- **La CCEL a une consommation énergétique par habitant similaire à la Communauté de Communes des Pays de l'Ozon (CCPO), mais plus importante que la Métropole de Lyon, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI), ou les Monts du Lyonnais.**
- Au niveau des énergies renouvelables (ENR), en 2015, **l'énergie photovoltaïque ne subvenait qu'à 0,6 % de la consommation électrique** du territoire. La grande majorité des installations concerne des maisons individuelles. **La production solaire thermique actuelle ne représente que 2,2% de la consommation d'énergie nécessaire à la production d'eau chaude** sanitaire sur le territoire. **Il n'y a pas de méthaniseurs en service** ou en projet sur le territoire de la CCEL.

- **Les taux d'évolution des consommations énergétiques observés entre 2000 et 2016 et l'évolution tendancielle par secteurs montrent que les objectifs régionaux à 2030 ne seraient pas atteints par la CCEL.** En d'autres termes, il est nécessaire d'agir en profondeur et de manière structurante pour atteindre à minima les objectifs fixés auxquels le PCAET doit obligatoirement être compatible. Ainsi **la consommation du secteur résidentiel devrait croître de 8% d'ici 2030 alors que l'objectif SRADEET est de – 23%** et celle du secteur du transport routier devrait croître de 7% alors que l'objectif du SRADEET est de – 15%.
- **La facture énergétique brute annuelle du territoire (hors aéroport)** correspond au coût total de l'énergie consommée et importée par l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire, ainsi que la valeur générée par la production locale d'EnR. Elle **s'élèverait à 165 M€ par an. L'approvisionnement du territoire en énergie correspond à 96%** des flux financiers (165 M€) (achats de carburant et d'énergie) et sortent du territoire car ils correspondent à des importations. C'est autant de pouvoir d'achat local qui pourrait être utilisé sur le territoire et contribuer à l'économie locale si la CCEL produisait de l'énergie. La facture du territoire est principalement imputable aux transports routiers qui représentent 59% (97 M€) de la facture énergétique brute du territoire. Le résidentiel et le tertiaire représentent respectivement 19 et 15% de la facture énergétique brute.
- En 2018, **44,1% de la population de la CCEL a été exposé à un dépassement de la valeur cible pour l'ozone.** L'ozone est en hausse du fait du réchauffement climatique. **73% des habitants de la CCEL ont été exposés à un dépassement de la valeur recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour la concentration en particules fines PM2,5.**

## 2.2.2 Adaptation au réchauffement climatique

*Malgré le plan d'actions correctrices, il ne sera pas possible d'inverser les conséquences des changements déjà en cours. Le territoire de la CCEL doit donc devoir apprendre à vivre avec le changement climatique et à s'y adapter.*

Selon le SCOT de l'agglomération lyonnaise :

*“De manière générale, une raréfaction de la ressource en eau et un déséquilibre croissant entre ressource et demande en eau sont à attendre (...). Le déficit de ressources et de précipitations devrait en effet toucher tous les territoires, même ceux dont la ressource est aujourd'hui considérée comme abondante, y compris sur le Rhône. (...) La demande estivale pourrait encore s'accroître (pour l'irrigation et le refroidissement par exemple), posant un problème supplémentaire d'adéquation entre besoins et ressources disponibles. Dans le cadre des études conduites sur la nappe de l'Est lyonnais (pour l'élaboration du plan de gestion), des simulations ont été effectuées quant à l'impact du changement climatique. L'enchaînement d'années à faible recharge (...) entraîne une diminution générale du niveau piézométrique pouvant atteindre plusieurs mètres. Les couloirs de Meyzieu et Décines évoluent de manière identique et semblent les plus vulnérables. (...) les écoulements du Rhône pourraient baisser de 15 à 30 % en moyenne, et de 30 à 40 % en été, les étiages étant rallongés d'un mois environ. (...) La question des rejets polluants dans les cours d'eau se posera avec acuité (...). Le bon état des eaux et la préservation des stockages naturels (zones humides, recharge de nappe...) s'imposent comme un prérequis indispensable pour faire face aux impacts du changement climatique. Face à ce constat, un plan de bassin d'adaptation au changement climatique a été élaboré par l'Agence de l'eau (validé en mai 2014). Sa stratégie est orientée autour de trois axes : les économies d'eau, le partage équitable et responsable de l'eau, l'optimisation des ouvrages. Le territoire est intégré pour partie dans un bassin vulnérable nécessitant des actions fortes d'adaptation. Des objectifs précis seront fixés pour les collectivités en termes de réduction des*

*consommations d'eau, d'amélioration de la performance des réseaux, de sécurisation des approvisionnements pour satisfaire l'usage d'eau potable, particulièrement en période de sécheresse. "*

*" [La nappe de la plaine de l'Est lyonnais est jugée très vulnérable du fait de sa faible profondeur et de l'absence de formations imperméables ; elle présente une qualité moyenne à médiocre du fait des activités industrielles et agricoles implantées. La pratique d'activités agricoles intensives a notamment conduit à classer la plaine de l'Est lyonnais en zone vulnérable en raison de la présence élevée de nitrates. Il s'agit donc de faire attention aux ré-infiltrations sans traitement par exemple. La nappe de l'Est lyonnais est identifiée en zone de déficit quantitatif [...] [...] L'activité agricole contribue également à la pollution de sols sensibles à l'infiltration des nitrates, plus particulièrement dans l'Est lyonnais (...). "*

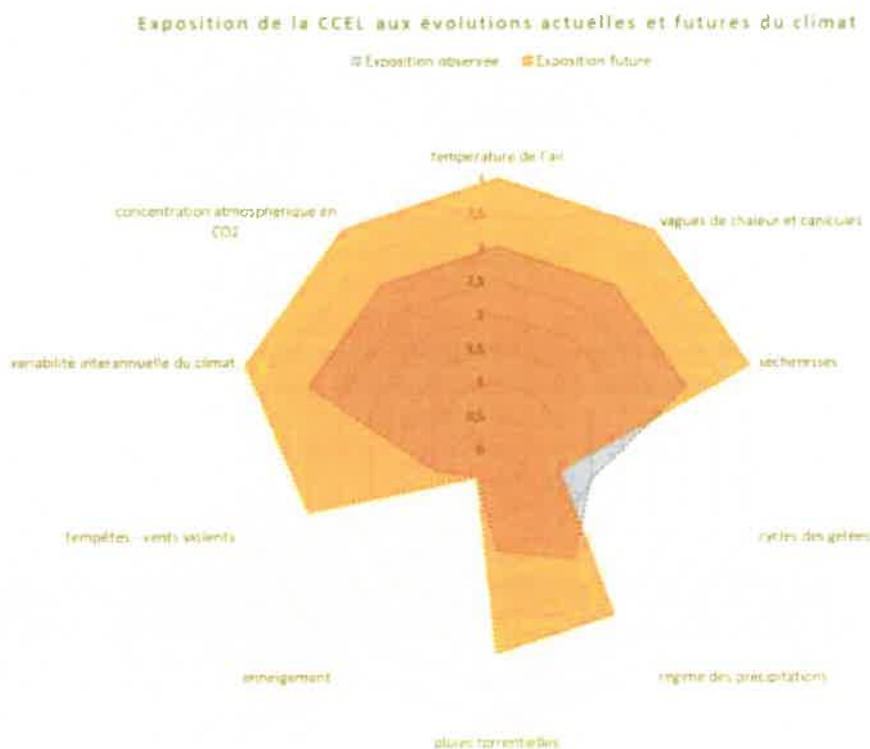
Selon l'Agence de l'Eau RMC dans le cadre du PNACC, en 2013 :

*« ...une étude par sous-bassin versant du Rhône pour caractériser leur vulnérabilité aux incidences du changement climatique dans le domaine de l'eau « ... » Localisé dans le sous-bassin du Rhône moyen, le territoire de la CCEL présente, (...), une forte vulnérabilité à long terme aux enjeux principaux de la gestion de l'eau. Ces enjeux concernent : La disponibilité en eau (...), le bilan hydrique des sols pour l'agriculture, la biodiversité : aptitude des territoires à conserver la biodiversité remarquable de leurs milieux aquatiques et humides, le niveau trophique des eaux : capacité d'autoépuration des cours d'eau »*

Une baisse de la disponibilité en eau conjuguée à une hausse des besoins pourrait générer des tensions fortes sur la ressource et des conflits d'usage entre besoins pour l'eau potable, l'industrie et l'agriculture.

Le territoire de la CCEL devra aussi s'adapter à une diversité de risques naturels : tempête, neige, mouvement et glissement de terrain, inondations (par submersion ou remontée de nappe, coulées de boues). Depuis 1982, le territoire a connu 17 arrêtés de catastrophes naturelles liés à une inondation et coulée de boue ; 2 pour des chutes de neige ; 1 pour une tempête; et 1 pour un glissement de terrain. Le réchauffement climatique pourrait aggraver ces phénomènes.

## Adaptation au changement climatique sur la CCEL :



Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) de la région Auvergne-Rhône-Alpes a défini un indice d'exposition aux risques naturels par commune. Il s'appuie sur le nombre de risques naturels susceptibles d'être influencés par le changement climatique (incendies, inondations, avalanches, tempêtes, mouvements de terrain) ainsi que sur la densité de population. La majorité des communes de la CCEL présentent un indice moyen d'exposition aux risques naturels. Toussieu et Saint-Pierre de Chandieu présente un indice fort d'exposition aux risques naturels.

Les projections météorologiques prévoient une forte augmentation du nombre de canicules et de leur occurrence. Associé au phénomène de vieillissement de la population, ce risque constitue un enjeu majeur pour le territoire de la CCEL.

### 2.2.2.1.1

### 2.2.3 Les potentiels de réduction énergétique réalistes sur le territoire

Les consommations énergétiques du secteur résidentiel peuvent être réduites grâce à des actions de rénovation des logements, puisqu'une partie du parc est relativement ancien (avant 1970) et 64% du parc a été construit entre 1971 et 2005 : les logements avant 2005 sont moins performants et peuvent

faire l'objet d'une rénovation. A noter que la CCEL consomme nettement plus d'énergie que la CAPI, c'est-à-dire 8 KWh par habitant sur la CCEL contre 6 KWh par habitant sur la CAPI (et 7 KWh par habitant sur le Pays de l'Ozon). Les consommations du secteur résidentiel sont principalement dues au chauffage qui représente plus de 57% des consommations du secteur. Le parc de logement de la CCEL comporte une grande partie de logements construits entre 1971 et 2005 (64%), soit des logements énergivores qui pourraient faire l'objet de rénovation.

- **Résidentiel** : la CCEL pourrait diminuer ses consommations énergétiques dans le secteur résidentiel de 44%, passant de 313 GWh en 2016 à 175 GWh en 2050.
- **Tertiaire** : la CCEL pourrait diminuer ses consommations énergétiques dans le secteur tertiaire de 44%, passant de 279 GWh en 2016 à 156 GWh en 2050. Les consommations énergétiques dans le secteur tertiaire ont augmenté de 51% entre 1990 et 2016, sans doute du fait du développement très fort des activités économiques. Les consommations sont principalement dues au chauffage qui représente plus de 49% des consommations du secteur.
- **Transport routier** : la CCEL pourrait diminuer ses consommations énergétiques dans le secteur du transport routier de 26% d'ici 2050, passant de 787 GWh en 2016 à 586,5 GWh en 2050. Le potentiel de réduction concernant les transports reprend les chiffres de l'Oreges concernant les voitures, motos et utilitaires, et applique les hypothèses de projection du scénario Negawatt. En ce qui concerne les voitures, le scénario prévoit une économie de 34% entre 2008 et 2050, grâce à une diminution des kms parcourus par les voitures, du fait du développement des modes actifs et transports en commun, et de l'amélioration de l'aménagement. Negawatt prévoit également une économie de 27% d'énergie d'ici 2050 grâce à l'amélioration du parc de véhicules (véhicules plus performants, plus propres). Le potentiel de réduction sur la CCEL a été calculé en appliquant le taux d'évolution du nombre d'habitants (+20,8%, outil Omphale) aux consommations d'énergie liées à la voiture particulière (Oreges), mais aussi en appliquant une réduction de 27% (amélioration du parc) et puis une réduction de 34% (diminution du nombre de kms parcourus etc.). Ainsi, l'énergie potentielle consommée par les voitures sur la CCEL en 2050 serait de 237,9 GWh (contre 408,7 en 2016), soit une réduction de 42%. Les consommations dans le secteur du transport routier concernent pour moitié le transport de marchandises et pour l'autre moitié le transport de personnes.

**Le territoire peut donc espérer un gain d'économie d'énergie de 34% d'ici 2050, avec notamment une économie sur les secteurs résidentiel (-44%), tertiaire (-44%) et le transport (-26%).**

#### 2.2.4 Les potentiels de développement des ENR réalistes sur le territoire

- Toutes les communes de la CCEL sont desservies par le réseau gaz à l'exception de Jons. **Il n'y a pas de limite à l'injection de gaz sur le réseau.** Le réseau gaz est dense sur la CCEL et la mise en place d'un méthaniseur serait réalisable sur l'ensemble du territoire, sans contrainte de maillage des réseaux gaz. La capacité d'injection est élevée pour recevoir du biométhane qui serait produit localement. **18% des consommations de gaz du territoire pourraient être couvertes par la méthanisation de biodéchets locaux, issus de l'agriculture essentiellement ainsi que de déchets alimentaires.** L'étude du potentiel estime possible l'installation d'une à 3 petites unités collectives locales.

- **Le réseau électrique haute et moyenne tension est en capacité d'accueillir les gros projets photovoltaïques à horizon 2030.** Il s'agirait par exemple d'ombrières sur le parking de l'aéroport, de parcs photovoltaïques au sol sur d'anciennes carrières, ou de grandes toitures photovoltaïques sur bâtiments à vocation industrielle ou logistique. Les gros projets **ne représentent que 25 % du gisement photovoltaïque. Une exploitation ambitieuse des 75% restants nécessiterait donc un développement massif des toitures photovoltaïques inférieures à 1700 m<sup>2</sup>.** Or, l'exploitation de cette partie du gisement **exigerait des investissements significatifs sur le réseau basse tension.** Il est donc essentiel d'initier dès maintenant des travaux pour augmenter la capacité d'accueil du réseau dans les prochaines années. **A ce jour, environ 0,7 % du gisement photovoltaïque est exploité. Le gisement photovoltaïque pourrait couvrir 85 % de la consommation électrique du territoire.**
- **Le potentiel solaire thermique obtenu pour le territoire est de 26,6 GWh, dont 22,7 GWh d'ECS soit l'équivalent de 84% de la consommation d'énergie pour l'ECS du territoire de 2050.** La majorité du potentiel est assuré par les chauffe-eau solaires, installés principalement sur des maisons individuelles

#### 2.2.5 Rappel des Objectifs du SRADDET :

- Accompagner la réhabilitation énergétique des logements privés et publics et améliorer leur qualité environnementale. Un scénario réalisé par la Région à l'horizon 2030 table sur une réduction par habitant de 30 % par rapport à 2015, soit une baisse d'au moins 23 % de la consommation énergétique liée au secteur résidentiel.
- Augmenter de 54 % la production d'énergies renouvelables (électriques et thermiques) en accompagnant les projets de production d'énergies renouvelables et en s'appuyant sur les potentiels de chaque territoire Cette augmentation de la production d'énergie renouvelable se décline tant sur le volet thermique (méthanisation, chaufferies-bois, solaire thermique, etc.) que sur le volet électrique (hydroélectricité, photovoltaïque et éolien).
- Objectif d'adaptation au réchauffement climatique. Améliorer la résilience du territoire face aux risques naturels et au changement climatique en privilégiant les principes d'aménagement exemplaire et innovant qui permettent de faire reculer la vulnérabilité du territoire. Les différents dispositifs de prévention des risques naturels prendront utilement en compte les principes d'aménagement réduisant l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols et soutiendront l'agriculture périurbaine, facteur de résilience pour les territoires. Réduction de l'exposition de la population aux polluants atmosphériques. De manière à limiter l'exposition des populations sensibles (enfants, personnes âgées ou fragilisées) à la pollution atmosphérique, le PCAET prévoit des dispositions visant à prioriser l'implantation de bâtiments accueillant ces publics hors des zones les plus polluées. Il doit privilégier l'implantation d'immeubles d'activités (bureaux, petites entreprises, etc.) plutôt que des logements dans les zones très exposées.

## 2.2.6 Rappel des objectifs du SCOT:

- Faire de l'environnement un facteur de développement. Globalement, une bonne gestion de l'eau, des déchets, de l'énergie, des sols, de l'air, des paysages, ... sont des facteurs d'attractivité pour un territoire (c'est ce que recherchent les habitants et entreprises pour leur cadre de vie).
  - Quelques exemples sur la CCEL :
    - Gestion des nappes de l'Est Lyonnais
    - Diversification agricole, pour plus de circuits courts (aujourd'hui les grandes exploitations en monoculture dominant), pour une meilleure gestion agroécologique des sols et pour préserver les nappes (cf. PAEC + idée d'agroforesterie...)
    - Éviter la consommation d'espaces naturels et agricoles (cf. objectif ZAN)
    - Développement des EnR (cf. PCAET)
- Une ville de la proximité et un modèle de sobriété énergétique : on va trouver ici tout ce qui a trait aux mobilités, essentiellement, la question des services et du commerce (avec pour objectif plus de proximité), mais aussi à l'énergie dans le bâtiment.
  - Quelques exemples :
    - Renforcer le recours aux modes alternatif à la VP (TC, covoiturage, télétravail, vélo...)
    - Réorganiser l'espace public en faveur de ces modes (cf. crise actuelle qui nous oblige à le faire)
    - Intensifier l'urbanisation dans les lieux bien desservis et les centralités (là où il y a les services/commerces...)
    - Implanter les services publics au bon endroit, accessibles pour tous
    - Renforcer le commerce de centre-bourg et éviter le développement du commerce concurrentiel en périphérie ou le long des axes de flux.
    - Rénover les logements, en priorité pour les personnes en précarité
    - Économiser sur les déplacements
    - Rechercher une efficacité énergétique dans le domaine de la construction
    - Systématiser le recours aux énergies renouvelables - Faire de la problématique énergie, une force d'innovation
- Réduire les risques et les nuisances dans un objectif d'amélioration de la santé publique
  - Redonner aux modes doux toute leur place dans l'espace public
  - Promouvoir une ville « apaisée »
  - Redéfinir la politique de gestion des déchets
  - La prise en compte des risques naturels et technologiques

- Une ville économe de ses espaces et de ses ressources
  - Sécuriser l'accès à l'eau potable : une priorité
  - Un principe général d'économie d'espace pour les activités humaines
  - Préserver les milieux naturels et la biodiversité

## 2.2.7 Diagnostic et plan d'actions mobilité ccel

### 2.2.7.1 Introduction

La plaine de l'Est, située aux portes de Lyon, constitue l'axe de développement économique naturel de l'agglomération. La CCEL bénéficie ainsi d'un tissu économique diversifié avec 3 400 entreprises représentant 22 000 emplois privés.

Fort de la présence de grands axes autoroutiers (A42, A43, A432), ferroviaires (ligne grande vitesse avec la gare de Lyon Saint Exupéry) et de la plateforme aéroportuaire internationale de Lyon-Saint-Exupéry (4e aéroport français par le nombre de voyageurs), le territoire est la porte d'entrée internationale de l'agglomération, ce qui agit fortement sur sa mobilité et son rapport avec les territoires voisins.

Le territoire revêt une importance stratégique au niveau des transports, que cela soit au niveau national, régional, métropolitain et local concernant les flux d'échanges et internes au territoire.

Parallèlement, le développement économique et résidentiel du territoire va se poursuivre, nécessitant de mieux penser les mobilités et les réseaux de transports au service du territoire mais également de l'aire métropolitaine de Lyon et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

### 2.2.7.2 Étude « Accessibilité et mobilité de la Communauté de communes de l'Est lyonnais (CCEL) » UrbaLyon

A la demande la CCEL, l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (UrbaLyon) a mené une étude spécifique en novembre 2018. Selon cette dernière, la CCEL demeure très dépendante de l'usage de la voiture individuelle. En effet, l'urbanisation discontinue du territoire, l'offre de transports collectifs faible et mal structurée, ainsi qu'un manque d'aménagements destinés à l'usage des modes actifs (pistes cyclables, trottoirs, ...) contribuent à favoriser les déplacements en voiture. La desserte actuelle en transports publics n'est pas optimale et peut créer dans certains secteurs des zones de tension ou peut exclure certains espaces.

L'Est Lyonnais est, avec le Pays de l'Ozon, l'un des territoires où la pratique de la voiture est la plus importante de l'aire métropolitaine lyonnaise. L'urbanisation discontinue du territoire, les densités faibles et moyennes, les choix résidentiels des ménages, les aménagements d'espaces publics, l'organisation des équipements économiques et commerciaux encouragent un fort taux de motorisation. Les pôles d'emplois nombreux et importants bénéficient d'une bonne accessibilité routière qui génère en retour d'importants flux routiers : 77% de part modale pour la voiture en 2015 (source EDGT). Pour les habitants de ce secteur moins desservi en TC, la part modale de la voiture a augmenté de 4 points entre 2006 et 2015.

Avec le développement de l'automobile durant plus de 40 ans, les ménages et les entreprises de l'aire métropolitaine lyonnaise ont intégré dans leurs choix résidentiels et d'implantation les potentiels de mobilité offerts par les réseaux routiers. Les politiques foncières sont venues alimenter un développement de la seconde et troisième couronne périurbaine et des zones pavillonnaires repoussant de plus en plus loin les limites de la ville, au même titre que l'aménagement des axes linéaires commerciaux et d'entreprises (RD 306 appelée route du Meuble ou ZA de Genas sud).

La route restera à long terme le support essentiel des déplacements. L'enjeu est d'adapter les infrastructures existantes en passant d'une vision ancrée sur la vitesse à une approche basée sur un meilleur partage de l'espace. La réduction de la vitesse est un levier important pour rendre plus agréables les déplacements à pied et à vélo. Elle permet une meilleure cohabitation des usages de l'espace public et un accès facilité aux commerces et équipements de proximité pour les habitants.

Avec un taux d'occupation moyen des véhicules de 1,3 dans la CCEL, le nombre de places vides dans les voitures en circulation est conséquent. Si le covoiturage longue distance a déjà trouvé son marché, en revanche, pour les trajets du quotidien, le covoiturage ne représente qu'une faible part des déplacements domicile-travail. L'avantage économique n'est pas toujours suffisamment important pour inciter les conducteurs à offrir des places. Le partage de véhicules ne se cantonne principalement qu'à l'accompagnement (famille et amis).

L'enjeu pour le développement du covoiturage sur courte distance ainsi que pour les déplacements domicile-travail pourrait être l'évolution prochaine de la réglementation (loi d'orientation sur les mobilités à venir) qui devrait mieux promouvoir la création et la gestion des voies dédiées au covoiturage sur l'autoroute comme entre la CAPI et Lyon sur l'A43.

L'objectif pour intégrer le covoiturage dans les pratiques multimodales est de faciliter son organisation pour ceux qui le pratiquent déjà occasionnellement ou régulièrement en réalisant, lorsque c'est pertinent, des aires multimodales visibles et organisées en lien avec la ville et les infrastructures de transports existantes.

Selon l'étude d'UrbaLyon, il existe un fort potentiel pour le développement de la marche à pied et du vélo, que ce soit pour les flux domicile-travail, les déplacements récréatifs ou tous les déplacements quotidiens de proximité. Cela repose principalement sur l'amélioration des infrastructures dédiées aux modes doux en développant des parcours continus, sécurisés et qualitatifs, tant pour les vélos que pour les piétons. Le développement de la marche et des déplacements à vélo et vélo à assistance électrique (VAE) permet à la fois d'améliorer l'accès aux équipements, commerces et services de proximité tout en contribuant à la santé physique des habitants et d'améliorer le cadre de vie.

Depuis plusieurs années, la CCEL s'est impliquée dans des actions soutenant le développement de la Mobilité.

Elle cofinance notamment le projet Écomobilité Est-Lyonnais, mis en œuvre sous l'impulsion de la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne. Cette démarche de promotion et de management de la Mobilité concerne plus particulièrement les zones d'activité du territoire.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise, la CCEL s'est engagée début 2018 à mettre en place plusieurs initiatives, dont certaines portent sur le renforcement des mobilités douces, pour améliorer la qualité de l'air sur son territoire.

La CCEL a décidé de structurer ses interventions dans le cadre d'une stratégie de Mobilité, s'adressant aux habitants du territoire et notamment aux actifs. L'objectif poursuivi est de définir un plan d'actions pluriannuel.

### *2.2.7.3 Élaboration d'une Stratégie Mobilité*

La mise en œuvre de la stratégie intercommunale de Mobilité a été approuvée par la délibération N° 2019-10-13 du 15 octobre 2019.

Sur la base de l'étude permettant d'identifier les enjeux mobilité réalisée par UrbaLyon, le plan d'actions a été approfondi et enrichi d'actions complémentaires s'adressant aux habitants du territoire et aux actifs. Ces actions concourent également à la contribution de la CCEL au Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise.

Le plan d'actions mobilité concerne le développement :

- de l'usage du vélo (carte de cyclabilité, animations vélobus, animations savoir rouler, schéma directeur cyclable)
- de l'autopartage
- de l'autostop organisé
- du covoiturage dynamique

Mis en œuvre entre 2019 et 2022, ce programme représente un montant total de dépenses de 1 382 234 €.

Son financement mobilise des aides de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et du Pôle Métropolitain, pour un montant total de 427 825 €.

La charge supportée par la CCEL serait donc, si l'ensemble des subventions sollicitées étaient obtenues, ramenée à 954 409 €.

Le tableau ci-après précise le montant et le plan de financement prévisionnels du plan 2019-2022 :

	Coûts liés à l'opération	Montant de l'aide potentielle ADEME	Montant de l'aide validée Région	Montant de l'aide accordée Pôle Métropolitain	Montant des subventions potentielles	Montant restant à charge CCEL	Taux
chargé de communication (poste existant)	10 000 €	7 000 €		0	7 000 €	3 000 €	30%
cartographie cyclabilité CCEL	22 818 €	11 409 €	- €	0	11 409 €	11 409 €	50%
animations vélobus	13 760 €	6 880 €	- €	0	6 880 €	6 880 €	50%
étude d'opportunité autopartage	17 640 €	3 528 €	- €	10 000 €	13 528 €	4 112 €	23%
étude d'opportunité covoiturage dynamique	5 376 €	2 688 €	- €	0	2 688 €	2 688 €	50%
animations autopartage	20 000 €	10 000 €	- €	0	10 000 €	10 000 €	50%
étude d'opportunité autostop organisé	17 640 €	8 820 €	- €	0	8 820 €	8 820 €	50%
animations scolaire savoir rouler	15 000 €	7 500 €	- €	0	7 500 €	7 500 €	50%
MAAS move CCEL (investissement)	40 000 €	- €	28 000 €	0	28 000 €	12 000 €	30%
MAAS move CCEL (MAJ annuelle)	30 000 €	15 000 €	- €	0	15 000 €	15 000 €	50%
Études schéma directeur vélo	50 000 €	25 000 €	- €		25 000 €	25 000 €	50%
Études Jalonnement	50 000 €	25 000 €	- €		25 000 €	25 000 €	50%
Études pré projet maîtrise d'œuvre	90 000 €	45 000 €	- €		45 000 €	45 000 €	50%
Investissements Schéma directeur continuités cyclables	1 000 000 €	- €	222 000 €		222 000 €	778 000 €	78%
<b>TOTAL demande de financement</b>	<b>1 382 234 €</b>	<b>167 825 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>427 825 €</b>	<b>954 409 €</b>	<b>69%</b>

Les aides accordées par le Pôle Métropolitain sur le sujet de l'autopartage font l'objet d'une convention entre la CCEL et le Pôle Métropolitain.

Les aides apportées par l'ADEME sur la thématique de la cartographie cyclabilité, des animations et de la communication font l'objet d'une convention n° 18RAC0279 (demande d'avenant en cours d'instruction).

Les aides apportées par l'ADEME, dans le cadre du Programme de Protection de l'Atmosphère (PPA), concernent les dépenses de fonctionnement, sur le projet « MAAS » et sur les différentes études liées à la cyclabilité. Elles font l'objet d'une convention N° 19RAC0320 du 13 novembre 2019.

Les aides apportées par la Région AURA, dans le cadre du PPA concernent les dépenses d'investissement, sur le projet « MAAS » et sur les travaux de voirie cyclable. Elles font l'objet d'une convention entre la Région AURA, la CCEL et la Métropole de Lyon, relative au financement du programme pour l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise suite à la délibération N° 2019-3898 du 4 novembre 2019 du conseil communautaire métropolitain.

Le planning des actions (mis en jour au 06/04/2020)

	2019	2020	2021	2022
Favoriser l'usage des modes actifs	Carte de cyclabilité CCEL			
		Schéma directeur cyclable	Schéma directeur cyclable	
			Étude de jalonnement cyclable	
			Étude MOE infrastructure cyclable	
				Animations vélo
				LLD VAE
				Travaux de voiries cyclables
Optimiser l'usage de la voiture	Étude d'opportunité autopartage			
			MAAS CCEL	MAAS CCEL
			Étude d'opportunité ligne de covoiturage LANE	
			Étude d'opportunité autostop organisé	

### 3 PROGRAMME D' ACTIONS CRTE IDENTIFIE PAR LES COMMUNES

#### 3.1 RENOVATION ENERGETIQUE : PROJETS 2021

Comme identifié dans le diagnostic du PCAET, l'enjeu de la rénovation énergétique des bâtiments est essentiel à l'atteinte des objectifs de Maîtrise de l'émission des Gaz à effet de serre et de la

consommation des énergies carbonées, et vient en deuxième position derrière le transport routier et les véhicules particuliers.

Les communes de la CCEL ont identifié 11 projets sur leur patrimoine communal 2021

L'ALTE 69 a contribué à l'accompagnement dans la définition des projets communaux à la demande de certaines communes (Jons, Colombier Saugnieu, St Bonnet de Mure, Saint Laurent de Mure).

### 3.1.1 Intitulé du projet : Rénovation thermique globale de l'Hôtel de ville, de la ludo-médiathèque et du Neutrino Théâtre Genas

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Commune de Genas
- N° Action : 23
- Description de l'action : Réduction de la consommation énergétique > 30 % . Reprise de l'enveloppe des bâtiments, du système de chauffage et des installations techniques. Ceux-ci, vieillissant, nécessitent d'être entièrement repris afin de réduire drastiquement les déperditions et d'améliorer également le confort thermique des usagers. Les travaux d'amélioration et performances énergétiques globales des équipements susmentionnés sont programmés par tranche et impacteront plusieurs exercices budgétaires au regard de leur ampleur.
- État d'avancement : Diagnostic de l'enveloppe du bâtiment, des installations de chauffage et techniques réalisé fin 2020
- Coût prévisionnel HT : 560 000 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Réduction de la consommation énergétique
- Indicateurs d'évaluation : consommation annuelle avant/après

### 3.1.2 Intitulé du projet : Rénovation complète de la salle Marius Berliet Genas

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : transition écologique + cohésion territoriale
- Maître d'ouvrage : Commune de Genas
- N° Action : 24
- Description de l'action : Réduction de la consommation énergétique > 30 %. La salle Marius Berliet est une salle polyvalente qui a vocation aux services des genassiens (associations, organisation de fêtes familiales, vins d'honneur, repas, réunions, etc.). Le programme de réhabilitation intégrale du bâtiment arrêté inclut notamment la reprise de l'isolation du bâtiment avec le renouvellement de toutes les menuiseries et le changement de système de chauffage
- État d'avancement : Travaux prévus de septembre 2021 à avril 2022
- Coût prévisionnel HT : 548 500 €
- Subventions demandées : CRTE/Département/Région
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Réduire la consommation énergétique d'environ 38 %
- Indicateurs d'évaluation : consommation annuelle avant/après

### 3.1.3 Intitulé du projet : Isolation d'un bâtiment tertiaire Jons

- Date de début : 2021

- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : JONS
- N° Action : 38
- Description de l'action : Isolation d'un bâtiment tertiaire. Le projet consiste en l'isolation par l'extérieur et changement des menuiseries de la partie "bureaux" d'un bâtiment tertiaire situé au 41 Route du Pont.
- État d'avancement : Etude de faisabilité avec diagnostics
- Coût prévisionnel HT : 50 000 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : a minima 50%
- Objectifs : réduction de la consommation énergétique

#### 3.1.4 Intitulé du projet : Rénovation énergétique, extension et mise en accessibilité de la Mairie Jons

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : JONS
- N° Action : 45
- Description de l'action : Le projet consiste en une extension et rénovation énergétique de la Mairie dans le but de rendre accessible l'accueil du public et le R+1, d'améliorer la performance thermique du bâtiment, de créer une chaufferie mutualisable avec les autres équipements publics, de dégager des surfaces complémentaires pour les services (bibliothèque, salle des mariages, salles associatives). Le projet se veut exemplaire avec un bâtiment à énergie positive.
- État d'avancement : Programme simple
- Coût prévisionnel HT : 1 386 000 €
- Subventions demandées : DETR/ Département
- Besoin de couverture : a minima 20%
- Objectifs : Amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics, Mises aux normes accessibilité
- Indicateurs d'évaluation : Réduction de la facture énergétique

#### 3.1.5 Intitulé du projet : Réhabilitation complète bâtiment, intérieur, extérieur, toiture St Bonnet

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Saint Bonnet de Mure
- N° Action : 55
- Description de l'action : La commune dispose d'un bâtiment auparavant destiné aux instituteurs ayant droit. Ce bâtiment qui date des années 1960 ne répond plus aux normes actuelles et doit être réhabilité. Situé en centre-ville, à proximité des commerces et de la ligne de transport en commun, du groupe scolaire Vercors, sa réhabilitation complète permettra d'accueillir des familles avec enfants ( 2T4 et 3T3).
- État d'avancement : étude en cours
- Coût prévisionnel HT : 600 000 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : 50%
- Objectifs : Remise en état de 5 logements à vocation sociale, avec garages et caves
- Indicateurs d'évaluation : Remise aux normes et accessibilité de 5 logements

**3.1.6 Intitulé du projet : Installation d'un nouveau système de chauffage/ventilation à la Bâtisse du Bois du Baron et isolation thermique de la verrière sur l'extension St Laurent**

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : transition écologique
- Maître d'ouvrage : Saint Laurent de Mure
- N° Action : 65
- Description de l'action : Le chauffage actuel est effectué par une chaudière gaz n'étant plus en état de fonctionnement.
- Le corps de la chaudière est percé, provoquant un remplissage journalier de 1.000 litres d'eau. Il a été constaté 2 phénomènes associés, entartrage précoce et embouage de l'installation. Il est donc prévu d'installer un nouveau système complet associé à la chaudière gaz, avec ajout d'une pompe à chaleur AIR/EAU.
- Afin d'optimiser le fonctionnement de l'installation et son rendement ainsi que de répondre à la problématique concernant les divers usages du site, et répondre aux divers horaires d'utilisation, il est prévu de réaliser un circuit par zones d'activités soit 5 circuits depuis la chaufferie. Ces réseaux pourront être régulés indépendamment les uns des autres et les circulateurs mis à l'arrêt lorsque les locaux ne sont pas occupés, évitant alors la circulation d'eau dans les réseaux de distribution et limitant ainsi les pertes de distribution.
- Il est aussi prévu de procéder à l'isolation thermique de la verrière qu'à l'extension du bâtiment
- État d'avancement : diagnostics et études déjà réalisés
- Coût prévisionnel HT : 378 600 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : Oui ; au moins 20 %
- Objectifs : Economie d'énergie > 50%. Diminution de la consommation énergétique du bâtiment, notamment via la réalisation de 5 circuits permettant une régulation par zone d'activités
- Fiabilisation du fonctionnement de ventilation et de chauffage (actuellement défaillant)
- Amélioration du confort intérieur hivernal sur le bâtiment du
- Bois du Baron ainsi que du confort intérieur estival sur l'extension du bâtiment
- Indicateurs d'évaluation : Réduction de la consommation : gain annuel de 37,7% dès la mise en service des équipements

**3.1.7 Intitulé du projet : Réfection de l'isolation Tour St Pierre**

- Date de début : Déc.-21
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Saint Pierre de Chandieu
- N° Action : 73
- Description de l'action : Réfection de l'isolation Tour du bâtiment B en R+2, soit 80 m<sup>2</sup> X 3 niveaux - connexion CTA double flux - remplacement des ouvrants - création d'escaliers extérieurs pour optimiser les m<sup>2</sup> bâtis sans faire d'extension
- État d'avancement : Opportunité
- Coût prévisionnel HT : 170 000 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : 75%
- Objectifs : réduction des consommations énergétiques > 30% - éviter une extension de bâtiment
- Indicateurs d'évaluation :

**3.1.8 Intitulé du projet : Rénovation et extension de la salle polyvalente St Pierre**

- Date de début : juin-21

- Pilier du CRTE : Transition écologique et énergétique - cohésion
- Maître d'ouvrage : St Pierre de Chandieu
- N° Action : 82
- Description de l'action : Rénovation et extension de la salle polyvalente Marcelle Genin - création bâtiment normes RT2020 ++
- État d'avancement : MOE
- Coût prévisionnel HT : 1 000 000 €
- Subventions demandées : 600 000 €
- Besoin de couverture : 50%
- Objectifs : réduction des consommations énergétiques > à 30% des surfaces existantes et création de surfaces faibles émissions
- Indicateurs d'évaluation :

### 3.1.9 Intitulé du projet : rénovation thermique hôtel de ville St Pierre

- Date de début : Juillet-21
- Pilier du CRTE : Transition écologique, énergétique et compétitivité
- Maître d'ouvrage : St Pierre de Chandieu
- N° Action : 88
- Description de l'action : rénovation thermique et réaménagements de l'Hôtel de Ville
- État d'avancement : MOE
- Coût prévisionnel HT : 238 250 €
- Subventions demandées : 171 475 €
- Besoin de couverture : 50%
- Objectifs : réduction des consommations énergétiques > 30 %- amélioration de l'environnement de travail des agents et d'accueil du public
- Indicateurs d'évaluation :

### 3.1.10 Intitulé du projet : Réalisation d'un diagnostic énergétique des bâtiments communaux St Pierre

- Date de début : mai-21
- Pilier du CRTE : Transition écologique et énergétique
- Maître d'ouvrage : St Pierre de Chandieu
- N° Action : 98
- Description de l'action : Réalisation d'un diagnostic énergétique et thermique sur la partie non réalisée des bâtiments communaux.
- État d'avancement : opportunité
- Coût prévisionnel HT : 45 000 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : 75%
- Objectifs : État des lieux et priorisation des travaux de conception/isolation/modernisation des bâtiments communaux (10 bâtiments)
- Indicateurs d'évaluation :

### 3.1.11 Intitulé du projet : Réalisation d'une isolation thermique extérieure du groupe scolaire Jean d'Ormesson

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maitrise(s) d'ouvrage : Toussieu

- N° Action : 106
- Descriptif de l'action : Le bâtiment scolaire fait partie d'un ensemble de bâtiments d'une même unité foncière. Plusieurs actions sont engagées par la Commune par le biais des CEE, isolation des canalisations de chauffage et des planchers bas. Pour envisager une modification au niveau de la source de chaleur des bâtiments, ils doivent être isolés thermiquement. Le projet consiste à déposer des éléments fixés sur les façades puis réaliser l'isolation thermique
- Etape d'avancement du projet : études
- Coût prévisionnel HT : 70 000 €
- Subventions demandées : DSIL Part rénovation énergétique
- Besoin éventuel de couverture : 80%
- Objectifs environnementaux : réduction de la consommation énergétique
- Indicateurs des objectifs : consommation annuelle avant / après économie d'énergie, amélioration du confort des usagers,

### 3.2 RENOVATION ENERGETIQUE : PROJETS A PLUS LONG TERME, JUGES STRATEGIQUES PAR LA COMMUNE

#### 3.2.1 Intitulé du projet : Remplacement du système de climatisation/chauffage à l'Hôtel de Ville (par un système de chauffage/rafraîchissement) St Laurent

- Date de début : 2022
- Pilier du CRTE : transition écologique
- Maître d'ouvrage : Saint Laurent de Mure
- N° Action : 68
- Description de l'action : Le système actuel est obsolète et très consommateur d'énergie
- État d'avancement : diagnostic à lancer
- Coût prévisionnel HT : 100 000 €
- Subventions demandées : Oui ; au moins 20 %
- Besoin de couverture : Oui ; au moins 20 %
- Objectifs : > 50% d'économies d'énergie. Le système de climatisation actuel consiste en une accumulation d'une multitude de caissons de climatisation individuels, qui sont clairement énergivores. Le remplacement par un système de chauffage/rafraîchissement performant et global à tout le bâtiment s'impose, afin de réduire cette consommation. La technique envisagée est une pompe à chaleur réversible
- Indicateurs d'évaluation : Réduction de la facture énergétique d'au moins 30%
- Augmentation du confort des agents et des élus

### 3.3 MOBILITE

La mobilité représente le domaine où les axes de progrès sont les plus importants pour réduire la production de GES et diminuer la consommation de produits pétroliers. Par ailleurs, l'importation de carburant représente aujourd'hui un coût de 99 millions d'euros par an sur le territoire.

8 projets ont été identifiés à court terme (2021), notamment pour développer l'usage du vélo sur le territoire et faciliter la recharge des véhicules électriques.

### 3.3.1 Intitulé du projet : ETUDE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : CCEL
- N° Action : 1
- Description de l'action : Dans le cadre de son plan d'actions mobilités et du PPA, la CCEL a lancé une étude de schéma directeur cyclable qui sera suivie d'une étude de jalonnement et d'une étude de Maîtrise d'œuvre
- État d'avancement : Etude de faisabilité avec diagnostics
- Coût prévisionnel HT : 159 750 €
- Subventions demandées : 95 855 €
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Substituer l'usage du vélo à la place de la voiture individuelle pour les déplacements de proximité (moins de 5 km)
- Indicateurs d'évaluation : % de part modale du vélo

### 3.3.2 Intitulé du projet : MAAS

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : CCEL
- N° Action : 3
- Description de l'action : Dans le cadre de son plan d'actions mobilités et du PPA, la CCEL va déployer un MAAS afin de fournir à la population une application pour smartphone regroupant les informations nécessaires à sa mobilité (transport en commun, covoiturage, vélo)
- État d'avancement : Maîtrise d'œuvre
- Coût prévisionnel HT : 100 000 €
- Subventions demandées : 54 000 €
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Substituer l'usage du vélo, du covoiturage et des Transports en commun à la place des voitures individuelles quand c'est possible
- Indicateurs d'évaluation : Nombre de téléchargement du MAAS

### 3.3.3 Intitulé du projet : Implantation d'une borne de recharge de véhicule électrique Colombier

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Colombier Saugnieu
- N° Action : 20
- Description de l'action : La commune souhaite implanter une borne de recharge pour véhicules électriques et hydrides, sur le parking de la maison des arts et de la culture, dans le cadre d'un aménagement urbain. Cette borne dite normale (22 kVA) permettra aux utilisateurs du parking de pouvoir se recharger pour compléter leur plein, voire même de recharger totalement leur voiture sur une charge de longue durée.
- Cet emplacement contribue à améliorer le maillage actuel sur le territoire du Rhône.

- État d'avancement : Transfert de compétence au SYDER ok, étude de raccordement électrique à venir
- Coût prévisionnel HT : 11 000 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Réduire l'émission de gaz à effet de serre et de polluants
- Favoriser l'émergence des véhicules électriques ou hybrides du fait de la possibilité de recharge
- Améliorer la qualité de l'air
- Indicateurs d'évaluation : réduction d'émission de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques

#### 3.3.4 Intitulé du projet : Implantation d'une borne de recharge de véhicule électrique sur la place de Cholet qui doit être rénovée en 2021/2022 Colombier

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Colombier Saugnieu
- N° Action : 21
- Description de l'action : La commune souhaite implanter une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides, sur la place de Cholet à Saugnieu dans le cadre d'un aménagement urbain. Cette borne dite normale (22 kVA) permettra aux utilisateurs du parking de pouvoir se recharger pour compléter leur plein, voire même de recharger totalement leur voiture sur une charge de longue durée.
- Cet emplacement contribue à améliorer le maillage actuel sur le territoire du Rhône.
- État d'avancement : Transfert de compétence au SYDER ok, étude de raccordement électrique à venir
- Coût prévisionnel HT : 40 000 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Réduire l'émission de gaz à effet de serre et de polluants
- Favoriser l'émergence des véhicules électriques ou hybrides du fait de la possibilité de recharge
- Améliorer la qualité de l'air
- Indicateurs d'évaluation : réduction d'émission de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques

#### 3.3.5 Intitulé du projet : Déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) Genas

- Date de début : 2ème semestre 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Commune de Genas CCEL SYDER
- N° Action : 26
- Description de l'action : Suite à l'installation de 2 premières bornes ainsi qu'à l'acquisition de véhicules électriques pour son propre parc automobile, la commune souhaite amplifier les actions déjà mises en œuvre en faveur de moyens de déplacement à faible impact carbone. Ainsi, le maillage du territoire avec de nouvelles IRVE doit être renforcé.
- État d'avancement :
- Coût prévisionnel HT : 13 334 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture :

- Objectifs : Réduction de l'impact carbone
- Indicateurs d'évaluation : Nombre de recharge annuel

### 3.3.6 Intitulé du projet : Implantation d'une borne de recharge de véhicule électrique St Pierre

- Date de début : 2nd semestre 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique et énergétique
- Maître d'ouvrage : Saint Pierre de Chandieu
- N° Action : 70
- Description de l'action : 1 Borne double IRVE sur le parking du restaurant scolaire qui jouxte les habitats collectifs de l'avenue A. RONIN pour des recharges nocturnes et les personnels des écoles, IEN, restaurant scolaire, crèche, bibliothèque, MJC... en diurne.
- État d'avancement : Opportunité
- Coût prévisionnel HT : 40 000 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : 80%
- Objectifs : Réduire l'émission de gaz à effet de serre et de polluants - Favoriser l'émergence des véhicules électriques ou hybrides du fait de la possibilité de recharge - Améliorer la qualité de l'air
- Indicateurs d'évaluation :

### 3.3.7 Intitulé du projet : Création de pistes cyclables Jons

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : CCEL/ Jons
- N° Action : 41
- Description de l'action : Réalisation de pistes cyclables permettant de relier le quartier de Bianne (le plus dense de la commune) au Centre village et créer une liaison Jons/Pusignan et Jons/Jonage, interconnectée à l'itinéraire Via Rhône.
- État d'avancement : Etude de faisabilité sans diagnostics
- Coût prévisionnel HT : Estimation > 1 000 000€
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : a minima 20%
- Objectifs : Développer l'écomobilité
- Indicateurs d'évaluation : % de part modale du vélo

### 3.3.8 Intitulé du projet : Réaménagement des abords de l'école et création d'un parking pour la future salle multi-activités Jons

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : CCEL/ Jons
- N° Action : 42
- Description de l'action : Réalisation d'un parking paysager pour la future Salle de sport, connecté à l'école. L'équipement intégrera un volet énergétique avec la réalisation de bornes IRVE et éventuellement des ombrières photovoltaïques ainsi qu'un volet paysager pour une meilleure intégration à l'environnement naturel du site. L'aménagement permettra de sécuriser l'accès de l'école en créant un dépose-minute et en mutualisant les stationnements avec ceux de la salle de sport.
- État d'avancement : Etude de faisabilité avec diagnostics
- Coût prévisionnel HT : 300 000 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : a minima 20%

- Objectifs : Réduction de la facture énergétique des bâtiments communaux, écomobilité, biodiversité
- Indicateurs d'évaluation : Réduction de la facture énergétique des bâtiments communaux, sécurisation des abords de l'école

### 3.4 ÉNERGIE RENOUVELABLE : PROJETS 2021

Aujourd'hui les énergies renouvelables représentent 2% de la consommation énergétique pour un objectif de 30%. La marge de développement est importante et l'usage de l'énergie renouvelable sera un facteur limitant les importations d'énergie fossile sur le territoire.

5 projets d'énergie renouvelable (photovoltaïque et biomasse) ont été identifiés pour 2021.

#### 3.4.1 Intitulé du projet : Chaufferie bois énergie + réseau de chaleur Colombier Saugnieu

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition énergétique
- Maître d'ouvrage : SYDER
- N° Action : 13
- Description de l'action : Suite au transfert de la compétence "Production de chaleur et distribution publique de chaleur" de la commune au SYDER, ce dernier est maître d'ouvrage pour l'installation, la maintenance et l'exploitation d'une chaudière bois énergie de type plaquettes déchiquetées avec en appoint/secours une chaudière fioul domestique (existante). Le projet consiste à remplacer les générateurs de chaleur fonctionnant au fioul domestique, par une chaudière à plaquettes déchiquetées. Un réseau de chaleur est existant et le projet bois énergie est prévu en parallèle du raccordement de la maison de la petite enfance et du restaurant scolaire. Par conséquent seront chauffés majoritairement par le bois énergie les bâtiments suivants : Groupe scolaire « Jules FERRY », salle polyvalente « La dauphinoise », 3 logements des écoles, maison de la petite enfance et restaurant scolaire.
- La nouvelle installation est prévue pour intégrer une chaudière à plaquettes déchiquetées de 200 kW utile respectant les critères de la Région AURA en termes environnementaux (rendement et rejets). La densité thermique linéaire prévisionnelle est égale à 2,38 MWh livrés/ml/an. Les chaudières fourniront 667 MWh d'énergie livrée, correspondant aux besoins. Le taux de couverture bois est de 90 %. Les objectifs du SYDER et de la commune de COLOMBIER SAUGNIEU sont de plusieurs ordres : substituer une énergie renouvelable et régionale à des énergies fossiles importées et diminuer les émissions de CO2 d'au moins 75%.
- État d'avancement : Missions PRO/DCE
- Coût prévisionnel HT : 383 940 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Le projet bois énergie de COLOMBIER SAUGNIEU est proposé avec une solution de chaudière à plaquettes forestières de 200 kW utile et une chaudière fioul domestique déjà installée de 464 kW utile, permettant l'appoint/secours du réseau de chaleur. Le taux de couverture bois est estimé à 90 %. Le projet représente une diminution des émissions de CO2 de 200 tonnes par an soit supérieur à 75 % pour l'ensemble des bâtiments concernés par cette étude.
- En outre dans l'appel à projets régional, il est demandé de sélectionner une chaudière émettant moins de 50 mg/Nm3 de poussières à 11% d'O2, ce qui sera le cas dans le CCTP.

- Avec la mise en place d'une économie circulaire, et au vu de la taille du projet, les retombées économiques se situeront dans le périmètre de la Région AURA.
- Le fournisseur envisagé pour le projet, ABSRA, se situe à moins de 20 km de COLOMBIER SAUGNIEU.
- La maintenance des installations sera assurée par une PME lyonnaise, titulaire du marché public d'exploitation et de maintenance des chaufferies bois énergie du SYDER, et ce sous la responsabilité du SYDER.
- Indicateurs d'évaluation : réduction d'émission de CO2
- impact sur l'activité économique des travaux

#### 3.4.2 Intitulé du projet : Maison des Arts et de la Culture- Installation Photovoltaïque Colombier

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Colombier Saugnieu
- N° Action : 18
- Description de l'action : Installation photovoltaïque de 36kWc sur bâtiment neuf
- État d'avancement : Opportunité
- Coût prévisionnel HT : 50 000 €
- Subventions demandées : 15%
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Production d'électricité renouvelable s'intégrant dans le PCAET de la CCEL
- Indicateurs d'évaluation : Quantité d'électricité renouvelable produite, % d'électricité à base d'ENR produite par rapport à la consommation

#### 3.4.3 Intitulé du projet : Ecole élémentaire Vercors - Installation Photovoltaïque St Bonnet

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Saint Bonnet de Mure
- N° Action : 54
- Description de l'action : Installation photovoltaïque de 36kWc sur bâtiment existant
- État d'avancement : Opportunité
- Coût prévisionnel HT : 50 000 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : 30%
- Objectifs : Production d'électricité renouvelable s'intégrant dans le PCAET de la CCEL
- Indicateurs d'évaluation : Quantité d'électricité renouvelable produite, % d'électricité à base d'ENR produite par rapport à la consommation

#### 3.4.4 Intitulé du projet : Crèche La Câlinerie- Installation Photovoltaïque St Bonnet

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Saint Bonnet de Mure
- N° Action : 58
- Description de l'action : Installation photovoltaïque de 36kWc sur bâtiment existant
- État d'avancement : Opportunité
- Coût prévisionnel HT : 50 000 €
- Subventions demandées :

- Besoin de couverture : 30%
- Objectifs : Production d'électricité renouvelable s'intégrant dans le PCAET de la CCEL
- Indicateurs d'évaluation : Quantité d'électricité renouvelable produite, % d'électricité à base d'ENR produite par rapport à la consommation

#### 3.4.5 Intitulé du projet : Préau Photovoltaïque St Pierre

- Date de début : décembre 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique et énergétique
- Maître d'ouvrage : Saint Pierre de Chandieu
- N° Action : 78
- Description de l'action : Préau Photovoltaïque attente entrée des Écoles, servant à protéger les parents de la pluie et du soleil au niveau de la zone d'entrée des écoles primaire et maternelle.
- État d'avancement : Opportunité
- Coût prévisionnel HT : 100 000 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : 50%
- Objectifs : Production d'électricité renouvelable s'intégrant dans le PCAET de la CCEL
- Indicateurs d'évaluation : Quantité d'électricité renouvelable produite, % d'électricité à base d'ENR produite par rapport à la consommation

### 3.5 ÉNERGIE RENOUVELABLE : PROJETS A PLUS LONG TERME JUGES STRATEGIQUES PAR LA COMMUNE

4 projets d'énergie renouvelable ont été identifiés par les communes à plus long terme.

#### 3.5.1 Intitulé du projet : Installation photovoltaïque sur restaurant scolaire

- Date de début : 2022
- Pilier du CRTE : Transition écologique et énergétique
- Maître d'ouvrage : Toussieu/ Syder
- N° Action : 108
- Description de l'action : installation de 36 kW de panneaux photovoltaïque sur bâtiment existant
- État d'avancement : opportunité
- Coût prévisionnel HT : 50 000
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : 15%
- Objectifs : Production d'électricité renouvelable s'intégrant dans le PCAET de la CCEL
- Indicateurs d'évaluation : quantité d'énergie renouvelable produite

#### 3.5.2 Intitulé du projet : ombrière skate park photovoltaïque St Pierre

- Date de début : Mars 2022
- Pilier du CRTE : Transition écologique et énergétique
- Maître d'ouvrage : Saint Pierre de Chandieu

- N° Action : 79
- Description de l'action : ombrière skate park photovoltaïque, destinée à protéger les parents qui accompagnent les jeunes et les enfants sur le site de loisir en complément des arbres plantés au projet., sur un centaine de M<sup>2</sup>
- État d'avancement : Opportunité
- Coût prévisionnel HT : 40 000 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : 50%
- Objectifs : Production d'électricité renouvelable s'intégrant dans le PCAET de la CCEL
- Indicateurs d'évaluation : Quantité d'électricité renouvelable produite, % d'électricité à base d'ENR produite par rapport à la consommation

### 3.5.3 Intitulé du projet : Production d'électricité photovoltaïque Genas

- Date de début : Phase d'études en 2021 Travaux en 2022
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Commune de Genas
- N° Action : 29
- Description de l'action : Avec l'appui du SYDER la commune souhaite participer activement au développement de la production d'électricité photovoltaïque sur son territoire. Aussi est-il envisagé la réalisation d'installations en toiture de divers bâtiments publics qui doivent prochainement faire l'objet de vastes opérations de restructuration
- État d'avancement : Étude de la faisabilité opérationnelle
- Coût prévisionnel HT : à définir
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Réduction de la consommation énergétique
- Indicateurs d'évaluation : Consommation annuelle avant/après

### 3.5.4 Intitulé du projet : Centre Technique Municipal - Installation Photovoltaïque Toussieu

- Date de début : 2022
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Toussieu / SYDER
- N° Action : 19
- Description de l'action : Installation photovoltaïque de 36kWc sur bâtiment existant
- État d'avancement : Opportunité
- Coût prévisionnel HT : 50 000 €
- Subventions demandées : 15%
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Production d'électricité renouvelable s'intégrant dans le PCAET de la CCEL
- Indicateurs d'évaluation : Quantité d'électricité renouvelable produite, % d'électricité à base d'ENR produite par rapport à la consommation

## 3.6 ÉCLAIRAGE PUBLIC : PROJETS 2021

Le diagnostic PCAET mené par l'agence d'Urbanisme de la Métropole Lyonnaise a identifié des gains à court terme dans la mise en œuvre d'équipements destinés à réduire le coût de l'éclairage communal.

6 projets ont été identifiés dans ce domaine en 2021.

#### 3.6.1 Intitulé du projet : Abaissement de l'éclairage public Colombier

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Colombier Saugnieu
- N° Action : 22
- Description de l'action : Abaissement de l'éclairage public sur certains secteurs de Colombier-Saugnieu
- État d'avancement : Transfert de compétence au SYDER
- Coût prévisionnel HT : 189 833 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Réduire la consommation d'énergie de 40 à 87 % selon les secteurs
- Indicateurs d'évaluation : réduction de la conso en KWh

#### 3.6.2 Intitulé du projet : Extinction ou abaissement de l'éclairage public pendant la nuit Genas

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Commune de Genas CCEL SYDER
- N° Action : 28
- Description de l'action : La municipalité s'engage dans une réflexion en concertation avec sa population sur une potentielle extinction ou un abaissement de l'éclairage public pendant la nuit. Dans l'attente des résultats de la consultation publique qui s'amorce, il convient d'ores et déjà d'anticiper les investissements qui seront à faire.
- État d'avancement : Études réalisées fin 2021, début des travaux en 2022.
- Coût prévisionnel HT : 260 000 €
- Subventions demandées : CRTE
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Réduction de la consommation énergétique + diminution de la pollution lumineuse
- Indicateurs d'évaluation : Consommation annuelle avant/après -50 %

#### 3.6.3 Intitulé du projet : Eclairage public LED Jons

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : SYDER/ Jons
- N° Action : 37
- Description de l'action : Réfection de l'éclairage du stade de football Roger Poulenard - Transmissions LED
- État d'avancement : Etude de faisabilité avec diagnostics
- Coût prévisionnel HT : 40 000 €
- Subventions demandées : 50% prise en charges par le SYDER

- Besoin de couverture : a minima 20%
- Objectifs : Réduction de 50% des coûts de maintenance et de consommation énergétique
- Indicateurs d'évaluation : réduction de la consommation énergétique

#### 3.6.4 Intitulé du projet : Elimination des ballons fluos et des SHP du système d'éclairage public de la commune de St Laurent

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : transition écologique
- Maître d'ouvrage : SYDER/ Saint Laurent De Mure
- N° Action : 63
- Description de l'action : Le remplacement des ballons fluorescents et des SHP (sodium haute pression), soit 600 ouvrages, permettrait de diminuer les réclamations des usagers relatives à l'éclairage public, de réduire le coût de maintenance et la consommation électrique. Energivores et vétustes, générant des nuisances lumineuses, les luminaires « ballon fluo » cumulent tous les défauts. Le remplacement d'une source « Ballon Fluorescent » nécessite toujours le remplacement du luminaire complet
- État d'avancement : diagnostic et chiffrage réalisés
- Coût prévisionnel HT : 1 140 000 €
- Subventions demandées : Oui au moins 20 %
- Besoin de couverture : Oui au moins 20 %
- Objectifs :
  - Diminution de la pollution lumineuse
  - Diminution de la consommation électrique de l'éclairage public
  - Elimination des sources obsolètes dont la maintenance est devenue impossible
  - Diminution des coûts de maintenance de l'éclairage public
- Indicateurs d'évaluation : Elimination de tous les éclairages publics de type ballons fluos et SHP encore existants sur la commune d'ici la fin du mandat. Diminution de la consommation de 45 % pour l'élimination des ballons fluos à puissance d'éclairage constante

#### 3.6.5 Intitulé du projet : remplacement des éclairages St Pierre

- Date de début : juillet 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Saint Pierre de Chandieu
- N° Action : 76
- Description de l'action : remplacement des éclairages des terrains de sport intérieur et extérieurs du complexe sportif
- État d'avancement : MOE
- Coût prévisionnel HT : 95 000 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : 50%
- Objectifs : réduction des consommations énergétiques > 30 %

#### 3.6.6 Intitulé du projet : Terrain de rugby - éclairage LED Pusignan

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : SYDER/ Pusignan
- N° Action : 52

- Description de l'action : Amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage des terrains de rugby avec modernisation de l'installation et éclairage par LEDS
- État d'avancement : Programme simple
- Coût prévisionnel HT : 61 140 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Réduire la consommation énergétique des installations
- Indicateurs d'évaluation : réduction de la consommation énergétique

### 3.7 ECLAIRAGE PUBLIC : PROJETS A PLUS LONG TERME JUGES STRATEGIQUES

2 projets liés à l'éclairage public ont été identifiés comme stratégique à plus long terme.

#### 3.7.1 Intitulé du projet : Modernisation de l'éclairage public Genas

- Date de début : Phase d'études en 2021 Travaux en 2022
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Commune de Genas CCEL SYDER
- N° Action : 27
- Description de l'action : Réduction de la consommation énergétique > 30 %. En collaboration avec le SYDER, la commune souhaite s'engager dans une vaste campagne de changement des sources lumineuses énergivores qui équipent encore près de 70 % du mobilier d'éclairage du territoire communal. Ainsi, ce sont quelques 3250 points lumineux qui pourraient être équipés de diodes électroluminescentes, communément appelés LEDS, permettant ainsi de réduire par 2 la puissance installée et d'alléger dans des proportions très importantes les coûts énergétiques et de maintenance.
- État d'avancement :
- Coût prévisionnel HT : 1 800 000 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Réduction de la consommation électrique par 2 de la commune
- Indicateurs d'évaluation : Consommation annuelle avant/après

#### 3.7.2 Intitulé du projet : Rénovation des armoires de commande d'éclairage public et Remplacement des luminaires par des luminaires à LED Toussieu

- Date de début : 2022
- Pilier du CRTE : transition écologique
- Maître d'ouvrage : TOUSSIEU - SYDER
- N° Action : 99
- Description de l'action : 30 armoires de commande ont besoin d'être rénovées et équipées d'horloge astronomique afin d'éviter les consommations inutiles.
- 642 sur 757 luminaires ont besoin d'être remplacés pour optimiser les consommations et réduire la pollution lumineuse.
- 12 337,99 ml de réseaux souterrains sont à remplacer

- 6570,89 ml de réseaux aériens sont à remplacer
- État d'avancement : Etudes de faisabilité avec diagnostics
- Coût prévisionnel HT : 448 222 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Éclairer seulement lorsque cela est nécessaire
- Réduire de 50 % la puissance installée
- avant travaux 84 206 W
- après travaux 42 103 W
- Meilleure efficacité, réduction de la pollution lumineuse
- Indicateurs d'évaluation :
  - Gain énergétiques par an 39 063,87 € HT
  - Gain maintenance par an 6 420,00 € HT
  - retour sur investissement 8,75 années

### 3.8 AUTRES THEMATIQUES CRTE : PROJETS 2021

Les communes ont identifié de nombreux projets pouvant contribuer à la relance et à la transition écologique sur le territoire de la CCEL.

Parmi les thématiques principales, on peut citer les projets d'adaptation au dérèglement climatique de désimperméabilisation, végétalisation, lutte contre le gaspillage de l'eau potable ou contre les événements météorologiques exceptionnels.

Des projets de rénovation/ recomposition urbaine et de cohésion sociale ont été également identifiés.

32 projets ont été validés pour 2021.

#### 3.8.1 Intitulé du projet : Construction d'un complexe petite enfance / enfance / éducation et rénovation de la partie déjà existante de l'école maternelle St Laurent

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : cohésion et transition écologique
- Maître d'ouvrage : Saint Laurent de Mure
- N° Action : 62
- Description de l'action : Les différentes structures petite enfance (EAJE Les Renardeaux), enfance (accueil de loisirs, etc.) et éducation (école élémentaire et maternelle, restaurant scolaire) sont à ce jour "éclatés" sur différents sites. Chacun présente des facteurs limitants en termes de confort (bâtiments anciens), d'effectifs (manque de surface), de consommation énergétique (bâtiments assez consommateurs d'énergie) ou encore de stationnements ou de sécurité (vigipirate). L'augmentation à venir de la population (nombreux programmes de constructions en cours sur le territoire) rend ce projet indispensable
- État d'avancement : Etudes de faisabilité réalisée, programme en cours de lancement
- Coût prévisionnel HT : 8 705 500 €
- Subventions demandées : Encore aucune subvention demandée
- Projet de demande au titre du Contrat Ambition Région
- Besoin de couverture : Oui au moins 20 %

- Objectifs : Construire un complexe répondant aux normes RE 2020
- Installation du complexe au sein d'un écrin de verdure
- Installer une serre pédagogique et un plateau sportif
- Répondre aux besoins locaux en termes de scolarisation
- Améliorer les conditions éducatives de l'école
- Améliorer et augmenter la capacité de la restauration scolaire
- Augmenter la capacité de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Les Renardeaux (de 20 à au moins 30 berceaux)
- Indicateurs d'évaluation : réduction d'émission de CO2
- nombre de m<sup>2</sup> créés
- capacité d'accueil augmentée (EAJE, école élémentaire, école maternelle, accueil de loisirs et périscolaire)

### 3.8.2 Intitulé du projet : Fort de Genas : dépollution de la friche militaire et industrielle puis réaménagement du site

- Date de début : 1er semestre 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Commune de Genas/Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA)
- N° Action : 25
- Description de l'action : Le Fort de Genas est une friche militaire de l'État : utilisée jusqu'au début du XXème siècle et détruit en 1944, il a ensuite été utilisé comme lieu de décharge de déchets industriels puis de démolition, pour être enfin sanctuarisé par la Ville de Genas, actuel propriétaire. Elle nécessite une dépollution totale : présence de munitions et d'obus dans le sol, présence de déchets non inertes (site utilisé pour le dépôt des déchets de BTP).
- Ce site entièrement boisé d'une surface de 8 ha - aujourd'hui totalement interdit d'accès aux usagers, compte tenu des diverses pollutions précitées - se trouve au cœur du centre de la commune et représente un enjeu de développement stratégique à la croisée des nombreux cheminements, flux structurants et à proximité directe des équipements publics de centralité. L'objectif de dépollution puis de réaménagement du site vise à le reconnecter au reste de la commune en y développant notamment une offre résidentielle de qualité respectant la mixité sociale, offrant de nouvelles porosités viaires avec les espaces connexes, tout en participant au maximum à la conservation de cet esprit de "Poumon vert" dont il a fait autrefois usage. La technicité de l'opération, son ampleur, les contraintes liées à la dépollution font de ce site un laboratoire idéal de reconquête territoriale permettant de travailler via un projet réaliste et réalisable autour :
  - du traitement des pollutions, des risques pyrotechniques par le biais de performances environnementales innovantes,
  - d'une gestion raisonnée de la couverture végétale du site par une minimisation dans l'extraction des terres, avec notamment, un réemploi sur site des terres dépolluées.
- État d'avancement : Études en cours en partenariat avec l'EPORA afin de disposer d'un diagnostic exhaustif des pollutions présentes et de scénarii de montages opérationnels pour engager des interventions concrètes. Forages pendant l'été 2021 et suite du calendrier de travaux en cours de définition.
- Coût prévisionnel HT : 102 917 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture :

- Objectifs : Dépollution totale du site pour une reconquête de l'espace à des fins de préservation de la santé humaine, de limitation des impacts et des nuisances, de restauration de la qualité de l'environnement et d'intégration économique, environnementale et sociétale du site dans la ville (l'opération doit notamment nous aider dans l'atteinte de nos objectifs en matière de mixité sociale)
- Indicateurs d'évaluation :

### 3.8.3 Intitulé du projet : Création de jardins de poche Genas

- Date de début : mai 2021
- Pilier du CRTE : transition écologique
- Maître d'ouvrage : Commune de Genas
- N° Action : 31
- Description de l'action : La commune souhaite poursuivre une politique de végétalisation et d'embellissement des espaces publics, parfois peu esthétiques, et dans la majorité des cas minéralisés. Une soixantaine de lieux a d'ores et déjà été identifiée à travers tout le territoire communal. Au-delà de l'aspect esthétique, l'opération vise à réduire les îlots de chaleur urbaine et les réverbérations en renforçant la présence de la nature dans la ville. Objectifs : fraîcheur, confort climatique, oxygénation des espaces publics minéralisés. L'opération participera à la création de lieux de convivialité intra-quartier.
- État d'avancement : Lieux identifiés, études en cours. Les travaux démarreront en 2021 et s'achèveront en 2022.
- Coût prévisionnel HT : 125 000 €
- Subventions demandées : CRTE
- Besoin de couverture :
- Objectifs :
  - réduction des îlot de chaleurs
  - réduction des réverbérations
  - introduction de la nature dans la ville
- préservation de la qualité de l'air

Indicateurs d'évaluation :

### 3.8.4 Intitulé du projet : Réaménagement et extension du skatepark et du bikepark Genas

- Date de début : juin 2021
- Pilier du CRTE : cohésion territoriale / santé publique
- Maître d'ouvrage : Commune de Genas
- N° Action : 30
- Description de l'action : L'aire de glisse et le bike park ont été réalisés en 2013. Depuis, les équipements ont été plébiscités. Détériorés par l'usure, ceux-ci nécessitent un coup de jeune afin de sécuriser le site et d'améliorer la qualité des modules. Le projet est coconstruit en concertation avec les pratiquants des disciplines de glisse et des représentants du Conseil Municipal d'Enfants, sollicités pour le choix du type d'extension et des nouveaux modules.
- La démarche vise ainsi à impliquer un public de jeunes, notamment des adolescents, souvent peu mobilisés dans les affaires de la cité. Par ailleurs, l'opération s'inscrit pleinement dans le PSET (Projet Social et Éducatif du Territoire), initié en 2019. Il s'agit d'un ensemble d'actions inclusives dans le domaine social et le monde éducatif, privilégiant la logique de réponse aux

besoins, au lieu d'une logique d'offre, ainsi que la territorialisation des actions au plus proche des lieux de vie des habitants.

- État d'avancement : Travaux de début août 2021 à septembre 2021.
- en attente des AVP
- Coût prévisionnel HT : 175 000 €
- Subventions demandées : CRTE/Département/Région
- Besoin de couverture :
- Objectifs :
  - pratique de sport en plein air par des ados et jeunes adultes
  - implication de publics dit "difficiles"
- Indicateurs d'évaluation : utilisation avant/après

### 3.8.5 Intitulé du projet : Réfection du parking des visiteurs de l'hôtel de ville Genas

- Date de début : 2e trimestre 2021
- Pilier du CRTE : cohésion territoriale/ transition écologique
- Maître d'ouvrage : Commune de Genas
- N° Action : 32
- Description de l'action : Le parking attenant à l'Hôtel de Ville de Genas est utilisé par les visiteurs de la mairie, à l'occasion de grandes cérémonies, telles que les mariages, les baptêmes ou les réunions publiques. Il s'agit, par ailleurs, d'un espace de stationnement en zone blanche, à quelques pas de la rue commerçante de la République.
- La requalification de cet espace vise à améliorer la sécurité et les flux de circulation, aujourd'hui peu lisibles et parfois dangereux, notamment pour les modes doux. De plus, une attention particulière est portée à la perméabilité des sols, propice à l'infiltration naturelle des eaux de pluie et de nature à participer à sa bonne gestion. Enfin, l'accessibilité du site sera améliorée par le choix des matériaux et le balisage du site.
- État d'avancement : Travaux de début septembre à fin novembre 2021.
- en attente des esquisses
- Coût prévisionnel HT : 385 000 €
- Subventions demandées : CRTE/Département/Région
- Besoin de couverture :
- Objectifs :
  - perméabilité des sols
  - végétalisation d'espace public
  - amélioration de l'accessibilité
- Indicateurs d'évaluation :

### 3.8.6 Intitulé du projet : Création d'un parking attenant à la crèche les P'tites Quenottes et l'école Anne Frank Genas

- Date de début : 2e semestre 2021
- Pilier du CRTE : cohésion territoriale / parking "vert"
- Maître d'ouvrage : Genas
- N° Action : 33
- Description de l'action : Inaugurée en 2014, la crèche des P'tites Quenottes a fait l'objet d'une réhabilitation et extension de grande envergure. Mais les familles ont fait part

de leur souhait de disposer d'un espace de stationnement plus sécurisé, et plus facile d'utilisation notamment pour les poussettes.

- Par ailleurs, une réflexion est en cours et rapprochera cette crèche avec celle des Bout'choux, installée en centre-ville dans des locaux ne répondant plus aux normes.
- Afin de répondre aux besoins des utilisateurs et d'anticiper les futurs flux dans un secteur résidentiel, la commune a pu acquérir un tènement afin de réaliser un parking à l'arrière de la crèche et près de l'école Anne Frank. Cet équipement permettra d'accueillir les familles et les personnels des crèches et de l'école dans des conditions sécurisées et optimales, dans une logique de sobriété foncière, de mutualisation des usages afin d'améliorer l'occupation des m<sup>2</sup> aménagés. Le parking sera parfaitement accessible pour les personnes à mobilité réduite. Une attention particulière sera portée à la perméabilité des sols contribuant à la bonne gestion des eaux de pluie par infiltration naturelle.
- État d'avancement : Travaux de début juillet 2021 à mi-septembre 2021.
- Coût prévisionnel HT : 346 000 €
- Subventions demandées : CRTE/Département/Région
- Besoin de couverture :
- Objectifs :
  - mutualisation d'équipement
  - iso-consommation foncière
  - anticipation des flux de circulation

Indicateurs d'évaluation :

### 3.8.7 Intitulé du projet : Plantation de haies sur tout le territoire Jons

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : JONS
- N° Action : 39
- Description de l'action : Favoriser la plantation de haies sur tout le territoire en partenariat avec les exploitants et l'Association foncière de Jons
- État d'avancement : Opportunité
- Coût prévisionnel HT : Estimation : 50 000€
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : a minima 20%
- Objectifs : Restaurer la biodiversité et les paysages naturels, lutter contre les intempéries (brise-vent)
- Indicateurs d'évaluation : Restauration de la biodiversité

### 3.8.8 Intitulé du projet : Restauration du ruisseau de la Chanas et réalisation d'un cheminement piéton écologique Jons

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : JONS
- N° Action : 40
- Description de l'action : Restauration éco-morphologique et éco-paysagère du ruisseau de la Chanas et réalisation d'un cheminement piéton et piste cyclable le long de la Chana entre la Route de Pusignan et le chemin de Saint Georges
- État d'avancement : Etude de faisabilité avec diagnostics
- Coût prévisionnel HT : 180 000 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : a minima 20%

- Objectifs : Préservation de la ressource en eau et biodiversité, réduction du risque inondation
- Indicateurs d'évaluation :

### 3.8.9 Intitulé du projet : Installation de vidéoprotection aux entrées des zones artisanales Jons

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Compétitivité
- Maître d'ouvrage : JONS
- N° Action : 48
- Description de l'action : Sécurisation des commerces et locaux commerciaux par l'installation de système de vidéoprotection aux entrées des zones artisanales
- État d'avancement : Maîtrise d'œuvre
- Coût prévisionnel HT : 91 485 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : a minima 20%
- Objectifs : Amélioration de l'attractivité des zones artisanales du territoire
- Indicateurs d'évaluation : Réduction des actes de délinquances aux abords des ZA

### 3.8.10 Intitulé du projet : Mise en place d'un compostage communal Jons

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : JONS
- N° Action : 49
- Description de l'action : Mise en place d'un composteur collectif de manière à sensibiliser la population sur la nécessité de réduire les déchets
- État d'avancement : Opportunité
- Coût prévisionnel HT : Non chiffré
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Réduction des déchets
- Indicateurs d'évaluation : Réduction des déchets

### 3.8.11 Intitulé du projet : Mise en place d'une mesure de débit sur conduite de déversoir d'orage au chemin de halage Jons

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : JONS
- N° Action : 50
- Description de l'action : Equipements d'un débitmètre sur le déversoir d'orage du chemin de halage de manière à comptabiliser les volumes déversés comme l'impose la réglementation.
- État d'avancement : Maîtrise d'œuvre
- Coût prévisionnel HT : 28 380 €
- Subventions demandées : Agence de l'eau 30% (demandée)
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Préservation de la ressource en eau
- Indicateurs d'évaluation : Mise aux normes du D.O.

### 3.8.12 Intitulé du projet : Panneau lumineux Jons

- Date de début : 2021

- Pilier du CRTE : Cohésion
- Maître d'ouvrage : JONS
- N° Action : 51
- Description de l'action : Installation d'un panneau lumineux d'information local connecté. L'outil remplacera l'actuel panneau installé au centre du village et sera connecté au site internet de la Mairie pour une meilleure information de la population. L'équipement sera doté de l'application Intramuros qui permettra d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale. A chaque mise à jour du panneau lumineux et/ou du site internet, les administrés recevront une alerte sur leur smartphone. L'outil facilitera également la réalisation de sondage ou questionnaire auprès de la population pour améliorer l'implication des citoyens à la vie du village.
- État d'avancement : Maîtrise d'œuvre
- Coût prévisionnel HT : 30 000 €
- Subventions demandées : Subvention Région : 50%
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Information du public et Implication des citoyens à la vie locale
- Indicateurs d'évaluation : Participation des habitants à la vie locale

**3.8.13 Intitulé du projet : Travaux suite au schéma directeur d'assainissement : prise en compte des priorités P1. Ces actions présentent une priorité élevée, et constituent essentiellement des travaux de mise en séparatif, ainsi que des réhabilitations de collecteurs St Bonnet**

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : transition écologique
- Maître d'ouvrage : Saint Bonnet de Mure
- N° Action : 61
- Description de l'action : La réalisation du schéma directeur d'assainissement a permis d'établir une liste de 35 actions, présentant une priorité de 1 à 3, afin d'obtenir à terme un réseau d'assainissement pleinement conforme et fiable. La priorité se porte sur les actions P1, pour un montant de travaux d'investissement de 1 241 000 € HT sur un total de 4 860 000 € HT
- État d'avancement : diagnostic et chiffrage réalisés
- Coût prévisionnel HT : 851 000 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : Oui au moins 60 %
- Objectifs : La réalisation de ces travaux répond à un objectif de la municipalité de rendre le réseaux plus performants et plus respectueux de l'environnement, notamment via la mise en séparatif.
- Indicateurs d'évaluation :
  - Réduction de la part d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement (diminution de la part d'ECPP dans les bassins de collecte)
  - Réduction des fuites sur le réseau / rendre le réseau plus étanche (amélioration du rendement)

**3.8.14 Intitulé du projet : Restauration du Château Delphinal du XIIIème siècle en vue de l'ouverture au public et de l'organisation de manifestations municipales sur place St Laurent**

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : cohésion
- Maître d'ouvrage : Saint Laurent de Mure
- N° Action : 64

- Description de l'action : Dégééralisations et consolidation de tous les murs, faces intérieures et extérieures, pose de couverture au sommet de la tour pour la protection des intempéries, sécurisation générale du site (gestion des accès par la mise en place de système de fermetures en vue de la sécurisation de l'accès du public), aménagement des abords.
- État d'avancement : diagnostics et études déjà réalisées
- Coût prévisionnel HT : 1 500 000 €
- Subventions demandées : Oui au moins 20 %
- Besoin de couverture : Oui au moins 20 %
- Objectifs :
  - Fédération de la population locale autour de son histoire
  - Naissance d'une nouvelle offre culturelle sur la commune, accessible à tous
  - Nouveau lieu de vie avec l'organisation d'évènements artistiques et culturels sur le site
  - Préservation du patrimoine
- Indicateurs d'évaluation : Réouverture ponctuelle au public pour manifestations municipales dès septembre 2021

#### 3.8.15 Intitulé du projet : Travaux suite au schéma directeur d'assainissement St Laurent

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : transition écologique
- Maître d'ouvrage : Saint Laurent de Mure
- N° Action : 66
- Description de l'action : La réalisation du schéma directeur d'assainissement a permis d'établir une liste de 9 actions, présentant une priorité de 1 à 3, afin d'obtenir à terme un réseau d'assainissement pleinement conforme et fiable.
- État d'avancement : diagnostic et chiffrage réalisés
- Coût prévisionnel HT : 5 661 000 €
- Subventions demandées : Obtenue : DSIL 2020 part exceptionnelle (300.000 € pour l'action 4)
- Projet de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau
- Besoin de couverture : Oui ; au moins 20 %
- Objectifs : La réalisation de ces travaux répond à un objectif de la municipalité de rendre le réseaux plus performants et plus respectueux de l'environnement, notamment via la mise en séparatif.
- Indicateurs d'évaluation : Réduction de la part d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement (diminution de la part d'ECPP dans les bassins de collecte)
- Réduction des fuites sur le réseau / rendre le réseau plus étanche (amélioration du rendement)

#### 3.8.16 Intitulé du projet : réaménagement place Saint Pierre

- Date de début : décembre 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique et cohésion
- Maître d'ouvrage : Saint Pierre de Chandieu
- N° Action : 83
- Description de l'action : réaménagement place du 11 Novembre en espace paysager
- État d'avancement : MOE
- Coût prévisionnel HT : 410 300 €
- Subventions demandées : 300 000 €
- Besoin de couverture : 75%
- Objectifs :
  - Désimperméabilisation

- réduction des éclairages
- végétalisation du centre bourg
- Indicateurs d'évaluation :

### 3.8.17 Intitulé du projet : mise en place stabilisateur de pression St Pierre

- Date de début : octobre 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Saint Pierre de Chandieu
- N° Action : 85
- Description de l'action : mise en place stabilisateur de pression aval et création d'un réseau eau potable en fonte (secteur Chatonday)
- État d'avancement : étude de faisabilité avec diagnostics techniques
- Coût prévisionnel HT : 100 000 €
- Subventions demandées : 50 000 €
- Besoin de couverture : 50%
- Objectifs : amélioration du réseau d'eau potable, meilleur service, meilleure qualités sanitaires, limitation des fuites

### 3.8.18 Intitulé du projet : réseau d'AEP St Pierre

- Date de début : septembre 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Saint Pierre de Chandieu
- N° Action : 86
- Description de l'action : renouvellement et renforcement de 790ml de réseau d'AEP (secteur de Villeneuve)
- État d'avancement : étude de faisabilité avec diagnostics techniques
- Coût prévisionnel HT : 220 000 €
- Subventions demandées : 110 000 €
- Besoin de couverture : 50%
- Objectifs :
  - amélioration du réseau d'eau potable fuyard
  - réalisation anticipée et simultanée à la construction du réseau séparatif pour des raison d'impact environnemental (un seul chantier en une seule fois)
- Indicateurs d'évaluation :

### 3.8.19 Intitulé du projet : Désimperméabilisation de la cour d'école St Pierre

- Date de début : juin 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique et cohésion
- Maître d'ouvrage : Saint Pierre de Chandieu
- N° Action : 87
- Description de l'action : Désimperméabilisation de la cour d'école et végétalisation avec projet pédagogique sur les aspects environnementaux.
- État d'avancement : étude de faisabilité
- Coût prévisionnel HT : 700 000 €
- Subventions demandées : 560 000 €
- Besoin de couverture : 75%
- Objectifs : lutte contre l'artificialisation des sols, des îlots de chaleur et association des enfants sur les notions environnementales mises en œuvre dans le cadre de l'aménagement.
- Indicateurs d'évaluation :

**3.8.20 Intitulé du projet : bâches souples pour la mise en conformité de la défense incendie St Pierre**

- Date de début : novembre 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Saint Pierre de Chandieu
- N° Action : 89
- Description de l'action : installation de bâches souples pour la mise en conformité de la défense incendie
- État d'avancement : étude de faisabilité avec diagnostics techniques
- Coût prévisionnel HT : 120 750 €
- Subventions demandées : 60 375 €
- Besoin de couverture : 50%
- Objectifs : mise en conformité DECI sur 7 secteurs isolés pour lesquelles la défense n'est pas correctement assurée et qui nécessiterait d'importantes extensions/renforcement de réseaux sous terrain.
- Indicateurs d'évaluation :

**3.8.21 Intitulé du projet : vidéoprotection St Pierre**

- Date de début : octobre 2021
- Pilier du CRTE : Cohésion
- Maître d'ouvrage : Saint Pierre de Chandieu
- N° Action : 91
- Description de l'action : vidéoprotection (25 caméras centre-ville + entrée/sortie ZA)
- État d'avancement : MOE
- Coût prévisionnel HT : 353 700 €
- Subventions demandées : 240 080 €
- Besoin de couverture : 75%
- Objectifs : sécurité de la population
- Indicateurs d'évaluation :

**3.8.22 Intitulé du projet : parking RAJAT enherbé et perméable St Pierre**

- Date de début : mai 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Saint Pierre de Chandieu
- N° Action : 92
- Description de l'action : parking RAJAT enherbé et perméable
- État d'avancement : MOE
- Coût prévisionnel HT : 150 000 €
- Subventions demandées : 100 000 €
- Besoin de couverture : 75%
- Objectifs : lutte contre l'artificialisation des sols

**3.8.23 Intitulé du projet : cuve de récupération des eaux de pluie St Pierre**

- Date de début : Déc- 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Saint Pierre de Chandieu
- N° Action : 93
- Description de l'action : cuve de récupération des eaux de pluie au Centre Technique Municipal 30 M3
- État d'avancement : Opportunité
- Coût prévisionnel HT : 30 000 €

- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : 75%
- Objectifs : réduction de la consommation d'eau pour lavage des véhicules/rue/réseau et arrosage des espaces verts - objectif économies estimées à 700 m3/an
- Indicateurs d'évaluation :

#### 3.8.24 Intitulé du projet : réhabilitation gymnase St Pierre

- Date de début : Nov 2021
- Pilier du CRTE : Cohésion
- Maître d'ouvrage : Saint Pierre de Chandieu
- N° Action : 95
- Description de l'action : réhabilitation gymnase du centre (modernisation vestiaires/locaux insalubres, sécurité)
- État d'avancement : Opportunité
- Coût prévisionnel HT : 75 000 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : 50%
- Objectifs :
  - réaffectation de locaux qui n'ont plus d'usage
  - réhabilitation des locaux pour les usagers
- Indicateurs d'évaluation :

#### 3.8.25 Intitulé du projet : ombrage aire de jeux parc de Rajat St Pierre

- Date de début : juin 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique et cohésion
- Maître d'ouvrage : St Pierre de Chandieu
- N° Action : 97
- Description de l'action : ombrage aire de jeux parc de Rajat
- État d'avancement : MOE
- Coût prévisionnel HT : 26 980 €
- Subventions demandées : 13 490 €
- Besoin de couverture : 50%
- Objectifs : lutte contre les îlots de chaleur
- Indicateurs d'évaluation :

#### 3.8.26 Intitulé du projet : espaces verts (plantation de 1 000 à 5 000 arbres) St Pierre

- Date de début : novembre 2021
- Pilier du CRTE : Transition écologique et cohésion
- Maître d'ouvrage : Saint Pierre de Chandieu
- N° Action : 96
- Description de l'action : espaces verts (plantation de 1 000 à 5 000 arbres sur le mandat suite à l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité avec la FNE)
- État d'avancement : Opportunité
- Coût prévisionnel HT : 500 000 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : 50%
- Objectifs :
  - végétalisation du territoire
  - réalisation de l'atlas de la biodiversité
  - promotion de la biodiversité

- participation citoyenne
- Indicateurs d'évaluation :

### 3.8.27 Intitulé du projet : Rapprochement des crèches P'tites Quenottes et Boutchoux Genas

- Date de début : 2e semestre 2021
- Pilier du CRTE : cohésion territoriale
- Maître d'ouvrage : Genas
- N° Action : 34
- Description de l'action : Une réflexion est en cours pour le rapprochement des crèches situées en centre-ville et dans un secteur plus résidentiel. Cette dernière, les P'tites Quenottes, a fait l'objet d'une importante réhabilitation et permet d'accueillir des jeunes enfants dans des conditions idéales. Le bâtiment est aux normes, les espaces sont vastes et agréables, contrairement à la crèche des Bout'choux qui est installée dans des locaux vieillissants et nécessitant des travaux trop coûteux. Ainsi, dans un souci de bonne gestion des ressources municipales, de mutualisation des structures et des équipes, une étude est en cours afin de fusionner les 2 équipements. Le futur projet d'établissement unique sera de nature à améliorer le service rendu à la population et de réduire des dépenses publiques.
- État d'avancement : Recensement des besoins et travail transversal des services municipaux en cours. Recrutement de la MOE fin 2021. Travaux en 2022.
- Coût prévisionnel HT : Enveloppe en cours de définition.
- Subventions demandées : CRTE : 42 000 € (pour les frais d'études)
- Besoin de couverture :
- Objectifs :
- Indicateurs d'évaluation :

### 3.8.28 Intitulé du projet : Quartier du Vurey Genas

- Date de début : phase d'études en 2021
- Pilier du CRTE : cohésion territoriale
- Maître d'ouvrage : Genas Partenariat public/privé
- N° Action : 35
- Description de l'action : Il s'agit d'un projet de recomposition urbaine et de création d'un nouveau bourg. Aux côtés du centre-ville République, du centre-bourg d'Azieu, une 3e centralité d'équilibre sera installée au sein du quartier de Vurey. À travers la création d'un nouveau lieu de vie et de revégétalisations du domaine public, le quartier se verra redynamisé. Cette revitalisation consiste en une production de logements, y compris de logements sociaux, dictée par le SCoT et le Contrat de Mixité Sociale.
- À terme, un flux d'activités en rez-de-chaussée, d'abord de nature libérale, puis commerciale, renforcera l'urbanité du secteur.
- La Municipalité souhaite poursuivre sa politique d'urbanisation raisonnée et douce, en privilégiant la construction de la "ville sur la ville", sans mobiliser des terrains naturels ou agricoles. Elle veillera également à la bonne application du PLU en vigueur, notamment en matière d'infiltration à la parcelle, d'implantation d'arbres de haute tige etc.
- Ainsi, est envisagée la création d'un écoquartier, respectueux des principes de développement durable, adoptant des caractéristiques écologiques modernes. L'installation d'un chauffage urbain sera privilégiée, de même que la gestion durable des déchets.
- État d'avancement : Acquisitions foncières terminées. Recrutement de l'AMO terminé. Diagnostics et travaux de désamiantage fin 2021. Recrutement de la MOE en 2022.
- Coût prévisionnel HT : Enveloppe globale en cours de définition.
- Subventions demandées : CRTE

- Besoin de couverture :
- Objectifs :
- Indicateurs d'évaluation :

**3.8.29 Intitulé du projet : Gestion rationnelle de l'eau, récupération d'eau pluviale des toitures de bâtiments publics Toussieu**

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : transition écologique
- Maître d'ouvrage : TOUSSIEU
- N° Action : 100
- Description de l'action : Créer une réserve d'eau pluviale enterrée et transformer les arrosages existants de type aspergeurs par des installations en goutte à goutte pour le fleurissement.
- Installation d'une programmation sur l'arroseur du stade pour arroser les terrains sportifs pendant les horaires autorisés en période de restriction.
- État d'avancement : Etudes de faisabilité avec devis
- Coût prévisionnel HT : 31 056 €
- Subventions demandées : Oui au moins 50 %
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Préserver la ressource en eau
- Indicateurs d'évaluation : Ne plus prélever d'eau potable pour les arrosages manuels

**3.8.30 Intitulé du projet : Désamiantage et démolition du logement d'urgence (Tranche 1 sur 2021) en vue de reconstruction de 2 logements d'urgence (Tranche 2 sur 2022) Saint Bonnet de Mure**

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : cohésion sociale
- Maître d'ouvrage : Saint Bonnet de Mure
- N° Action : 102
- Description de l'action : Opération de désamiantage et démolition du logement d'urgence place du Paleyron (tranche 1) car logement insalubre et dont la construction présente des risques d'écroulement.
- Objectif est de réaliser 2 logements identiques pour être en capacité d'accueillir temporairement des personnes en grande difficulté sans solution d'hébergement.
- État d'avancement : Démarrage tranche 1 été 2021
- Coût prévisionnel HT : 30 000 €
- Subventions demandées : 50 %
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Etre en capacité de répondre à des besoins de relogements urgents
- Indicateurs d'évaluation :

**3.8.31 Intitulé du projet : Travaux suite au schéma directeur d'assainissement qui concernent la mise en séparatif Montée du château St Bonnet de Mure**

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : transition écologique
- Maître d'ouvrage : Saint Bonnet de Mure
- N° Action : 105

- Description de l'action : La réalisation du schéma directeur d'assainissement a permis d'établir une liste de 35 actions, présentant une priorité de 1 à 3, afin d'obtenir à terme un réseau d'assainissement pleinement conforme et fiable. La priorité se porte sur les actions P1, pour un montant de travaux d'investissement de 1 241 000 € HT (valeur 2017) sur un total de 4 860 000 € HT. Parmi ces actions, la mise en séparatif de la montée du château est programmée sur le second semestre 2021
- État d'avancement : diagnostic et chiffrage réalisés valeur 2021
- Coût prévisionnel HT : 390 000 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : 60 %
- Objectifs : La réalisation de ces travaux répond à un objectif de la municipalité de rendre le réseau plus performant et plus respectueux de l'environnement, notamment via la mise en séparatif. Il est mis à profit la prochaine ouverture d'un nouvel EHPAD ainsi que la réhabilitation des places de centre-ville pour réaliser ces travaux d'assainissement.
- Indicateurs d'évaluation :
  - Réduction de la part d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement (diminution de la part d'ECPP dans les bassins de collecte)
  - Réduction des fuites sur le réseau / rendre le réseau plus étanche (amélioration du rendement)

### 3.8.32 Intitulé du projet : Mise en accessibilité d'une salle municipale

- Date de début : 2021
- Pilier du CRTE : Cohésion territoriale
- Maîtrise(s) d'ouvrage : Toussieu
- N° Action : 107
- Descriptif du projet : Mise aux normes et sécurisation des équipements publics.
- Etape d'avancement du projet :
- Coût prévisionnel HT : 8 000 €
- Subventions demandées : DSIL classique
- Besoin éventuel de couverture : 80 %
- Objectifs :
- Indicateurs des objectifs : accès à tous les publics

## 3.9 AUTRES THEMATIQUES CRTE : PROJETS A PLUS LONGUE ECHEANCE, JUGES STRATEGIQUES

5 projets ont été identifiés dans cette catégorie.

### 3.9.1 Intitulé du projet : Assainissement Saint Pierre

- Date de début : 2022
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Saint Pierre de Chandieu
- N° Action : 84

- Description de l'action : Assainissement - mise en séparatif secteur Cros Cassier Vernay
- État d'avancement : étude de faisabilité avec diagnostics techniques
- Coût prévisionnel HT : 1 260 000 €
- Subventions demandées : 800 000 €
- Besoin de couverture : 50%
- Objectifs : réduction des EP transitant vers la station du grand Lyon - suppression des inondations par séparatif eaux pluviales
- Indicateurs d'évaluation :

### 3.9.2 Intitulé du projet : Acquisition et aménagement des locaux de la PM St Laurent

- Date de début : 2022
- Pilier du CRTE : cohésion et transition écologique
- Maître d'ouvrage : Saint Laurent de Mure
- N° Action : 67
- Description de l'action : Acquisition de locaux en VEFA au sein de la ZAC du Centre Bourg afin de permettre la montée en puissance du service de la PM (augmentation des effectifs). Les nouveaux locaux seront moins consommateurs d'énergie
- État d'avancement : chiffrage réalisé
- Coût prévisionnel HT : 518 500 €
- Subventions demandées : Oui au moins 20 %
- Besoin de couverture : Oui au moins 20 %
- Objectifs : L'objectif est d'offrir à la police municipale des locaux neufs, économes en énergie, adaptés à l'augmentation des effectifs en cours. Les locaux actuels sont anciens, énergivores, et ils deviennent trop étroits en lien avec l'augmentation des effectifs
- Indicateurs d'évaluation :
  - Réduction de la consommation énergétique rapporté au mètre carré (au moins 30%)
  - Augmentation de la qualité d'accueil de la population
  - Augmentation du confort des agents municipaux

### 3.9.3 Intitulé du projet : Panneau lumineux St Bonnet

- Date de début : 2022
- Pilier du CRTE : Cohésion
- Maître d'ouvrage : Saint Bonnet de Mure
- N° Action : 60
- Description de l'action : Installation d'un panneau lumineux d'information local connecté en centre-ville. L'outil remplacera l'actuel panneau installé au centre du village et sera piloté depuis la Mairie pour une meilleure information de la population. L'équipement permettra d'informer, d'alerter, de faire participer les administrés à la vie locale, et de communiquer sur des informations administratives.
- État d'avancement : Maîtrise d'œuvre
- Coût prévisionnel HT : 30 000 €
- Subventions demandées :
- Besoin de couverture : 30%
- Objectifs : Information du public et implication des citoyens à la vie locale

- Indicateurs d'évaluation : Participation des habitants à la vie locale

#### 3.9.4 Intitulé du projet : Reconstruction de 2 logements d'urgence (Tranche 2 sur 2022) Saint Bonnet de Mure

- Date de début : 2022
- Pilier du CRTE : cohésion sociale
- Maître d'ouvrage : Saint Bonnet de Mure
- N° Action : 103
- Description de l'action : Reconstruction de 2 logements d'urgence place du Paleyron suite démolition en 2021 du logement menaçant écroulement.
- Objectif est de réaliser 2 logements identiques pour être en capacité d'accueillir temporairement des personnes en grande difficulté sans solution d'hébergement.
- État d'avancement : Démarrage tranche 2 printemps 2022
- Coût prévisionnel HT : 250 000 €
- Subventions demandées : 50 %
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Être en capacité de répondre à des besoins de relogements de population en grande difficulté
- Indicateurs d'évaluation :

#### 3.9.5 Intitulé du projet : Terrain synthétique au complexe sportif Saint Bonnet de Mure

- Date de début : 2022
- Pilier du CRTE : Transition écologique
- Maître d'ouvrage : Saint Bonnet de Mure
- N° Action : 104
- Description de l'action : Transformation du terrain d'honneur en herbe en terrain synthétique et mise en éclairage du terrain.
- Objectif est de permettre au club de football local de bénéficier de structures plus adaptées et de réaliser des économies de fonctionnement (préservation de la ressource en eau, facilité d'entretien).
- État d'avancement : Réalisation été 2022
- Coût prévisionnel HT : 700 000 €
- Subventions demandées : 50 %
- Besoin de couverture :
- Objectifs : Être en capacité d'utiliser ce terrain tout au long de l'année et de minimiser les impacts environnementaux
- Indicateurs d'évaluation :

